IMT Nuremberg Archives

H – 519

International Court of Justice

H0519-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance du 15 Mars 1946, ouverte à 10 heures

sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE

DR. STAHMER - Quelles raisons importaient, pour l'entrée des troupes en Hollande et en Belgique ?

HERMANN GOERING - Cette question a d'abord été considérée du point de vue purement militaire et stratégique. On a examiné si la neutralité de ces deux Etats était une neutralité absolue.

M. LE PRESIDENT - Il y a des difficultés techniques. Le Tribunal suspend la séance.

- La séance est suspendue pour quelques minutes.

DR. STAHMER - Voulez-vous s'il vous plaît continuer.

HERMANN GOERING - Je répète : D'abord, il fallait que nous sachions si la neutralité de la Hollande et de la Belgique nous était assurée lors du combat et du conflit à l'Ouest. Au début, il en paraissait ainsi. Mais ensuite, de plus en plus fréquemment, des nouvelles nous parvinrent selon lesquelles, surtout entre la Belgique et la France, mais également entre la Hollande et l'Angleterre, il y aurait eu des discussions.

Il y eut l'incident de Venloo, où un officier d'Etat-Major Hollandais fut arrêté sur territoire allemand et un autre

H0519 – 0003

a été tué par des gardes-frontières, qui prouvait que cette neutralité pouvait sous certaines conditions, par une pression accrue de l'ennemi, ne pas être maintenue.

M. LE PRESIDENT - La traduction ne passe pas assez fort pour nous. C'est bien maintenant. Continuez, Dr Stahmer.

HERMANN GOERING - Si cette neutralité n'était pas parfaitement assurée, il existait un danger énorme pour le combat, par cette ouverture au flanc droit. Les services purement militaires qui n'avaient à considérer que le point de vue stratégique devaient, après avoir donné leur opinion, indiquer que naturellement par l'occupation des deux pays la situation purement militaire et stratégique changeait. En évitant cette occupation, on aurait permis à l'adversaire d'occuper lui-même le pays.

Un autre motif qui nous empêchait de pouvoir croire à la neutralité de ces pays était constitué par le fait que presque toutes les forces provenant de Grande-Bretagne survolaient les territoires Hollandais et Belge.

Des renseignements parvinrent à nos oreilles, selon lesquels l'Armée Belge avait fait des changements, après avoir fait d'abord au début de la guerre un regroupement de forces à la frontière du sud-est, maintenant elle se dirigeait entièrement vers la frontière allemande. D'autres renseignements nous indiquaient que des échanges de vue très intimes avaient eu lieu entre l'Etat-Major Français et l'Etat-Major Belge, et sous la pression de l'Etat-Major Général Français, la Belgique promettait de renforcer les lignes de fortification de la Meuse contre l'Allemagne.

D'autres renseignements disaient que le Chef d'Etat-Major Français, Gamelin, et l'Amiral Darlan, ainsi que le Chef de l'Aviation Vuillemin, voulaient exiger l'occupation de la Belgique afin de donner la sécurité à la France. Des entrevnes

H0519 - 0004

avaient eu lieu à ce sujet entre la France et la Grande-Bretagne. Ces renseignements nous paraissaient de source autorisée, mais ce n'est qu'ultarieurement que l'on avait prouvé la véracité de ces renseignements, quand on trouva après l'entrée en Belgique les documents secrets de l'Etat-Major Français, et les documents se référant aux entretiens entre l'Etat-Major Français et Anglais dans le Conseil Supérieur de Guerre.

De l'avis du Fuehrer, la neutralité de ces pays ne pouvait pas être maintenue sous la pression anglo-française et de ce fait, la Ruhr, vitale pour nous, était mise en danger. Ceci fut confirmé par les rapports que nous avons trouvés, rapports dans lesquels les Chefs du Gouvernement Anglais avaient proposé la façon la plus opportune d'attaquer le Ruhr en faisant passer l'aviation anglaise très bas au-dessus de la Belgique pour survoler et attaquer la Ruhr directement en partant de la frontière belge, afin de détruire les industries capitales de la Ruhr.

Si on a d'abord évité cela, la raison en était le souci du Président du Conseil Français qui craignait pour l'industrie de France, et qui voulait que ce soit le côté adverse qui provoque d'abord les premières attaques de centres industriels. L'Angleterre insista afin que cette attaque passant par la Belgique puisse avoir lieu à tout moment contre la Ruhr. En tenant compte du peu de kilomètres qui séparent à vol d'oiseau la frontière belge de la Ruhr, il ne s'agit que d'un vol de quelques minutes. Il faut reconnaître le danger qui consistait en la violation de la neutralité de la Belgique par nos adversaires. Inversement, si cette neutralité avait été respectée, une attaque contre la Ruhr aurait dû passer par un chemin beaucoup plus long, ce qui aurait permis à cette époque d'éviter une telle attaque à temps et de la repousser. Par contre, si cette attaque était effectuée en passant par la Belgique, ceci était

H0519 – 0005

presque exclus.

Lors de cette grande lutte, il était donc nécessaire de songer en premier lieu aux intérêts vitaux personnels, et de ne pas laisser libre disposition à l'adversaire, mais au moment où on connaissait et on reconnaissait ces dangers pour notre peuple, de les exclure immédiatement et d'exploiter les avantages que l'adversaire avait voulu prendre pour lui.

Q. - Pour quelles raisons y a-t-il eu des internements d'officiers en France après la fin des hostilités ?

R. - Je voudrais d'abord rectifier une expression de votre question. En France, la guerre n'était nullement terminée, comme telle. Il y avait un armistice. Dans cet armistice, on avait été très généreux. On avait, dans le préambule de cet armistice, donné déjà une tendance de réconciliation ultérieur, tout à fait en contradiction avec les conditions de l'armistice qui avait eu lieu en 1918 au même endroit.

Lorsqu'à cette époque le Maréchal Pétain demanda l'armistice, on lui avait d'abord répondu que la capitulation devait être sans conditions. On a alors fait entrevoir une série de désirs concernant la flotte, et certaines parties d'une zone non occupée, ainsi que les colonies, et on a indiqué que ces désirs seraient pris en considération. La situation était telle à ce moment-là que l'Allemagne aurait pu exiger une capitulation absolue, et il n'existait pas de Forces Françaises d'importance, ou de forces auxiliaires qui auraient pu venir d'Angleterre, afin d'aviter à la France une catastrophe militaire définitive. Aucune formation Française n'aurait pu éviter la percée des troupes allemandes jusqu'à la Méditerranée. En Angleterre il n'y avait pas de réserves, ou ce qui existait comme réserves là-bas se trouvait dans l'armée d'expédition, corps expéditionnaire, dans le théâtre belge et

H0519 - 0006

et du Nord de la France, qui a finalement dû rembarquer à Dunkerque.

Dans cet armistice, on respectait les conditions qui avaient été exprimées en tant que désirs. Indépendamment de cela, le Fuehrer avait trouvé une solution particulièrement généreuse concernant la question des officiers, des prisonniers etc... lorsque, contrairement à une pacification que nous espérions et qui avait eu lieu tout d'abord, par la propagande d'outre-Atlantique et l'institution là-bas d'un nouveau centre de résistance sous l'autorité du Général de Gaulle, il y eut en France même un développement du mouvement de résistance.

A mon avis, il était parfaitement compréhensible qu'en premier lieu des officiers Français se mettent à la disposition de ce mouvement, sur le plan patriotique. Mais il était aussi tout à fait naturel pour l'Allemagne de reconnaître ce danger, et de saisir ces éléments qui, dans la Résistance, étaient des techniciens, et qu'elle prévienne ainsi ce danger, en premier lieu en remettant en captivité les officiers qui jusqu'à présent avaient pu rester en liberté. C'était une condition fondamentale préliminaire, afin d'éviter une guerre "dans le dos" et afin d'éviter que la France reprenne les armes.

Je crois qu'il est unique dans l'Histoire que, pendant qu'une guerre se déroule encore sur tous les fronts, on permette à un pays avec lequel on a signé un armistice de garder ses propres officiers en liberté. Autant que je sache, ceci a été fait dans ce cas pour la première fois dans l'histoire des guerres.

Q. - Pouvez-vous préciser certains faits pour éclairer la question de la lutte en France qui avait été menée de façon assez chevaleresque en 1940 et a pris ensuite des forme très âpres.

H0519 – 0007

15/3/46

D. 6

R. - Dans la lutte avec la France, il faut considérer et distinguer deux phases.

La première phase a été la grande explication militaire, c'est-à-dire l'attaque des Forces Allemandes contre l'Armée Française. Cette lutte fut menée rapidement. On ne pourrait pas dire que c'était une lutte particulièrement chevaleresque, car dès cette époque, une série de faits avait été entreprises du côté Français contre nos prisonniers Allemands, faits qui avaient été décris dans le Livre Blanc que nous avions remis à la Croix-Rouge de Genève. Mais, en général, cette lutte avait tout de même une apparence de combat militaire, avec les quelques excès que l'on constate toujours lors de tels évènements.

A la suite de cela, il y eut d'abord une pacification, seulement plus tard, lorsque le combat continua et s'étendit davantage, surtout lorsque la lutte contre la Russie s'y est ajoutée, et comme je l'ai dit tout à l'heure, du côté adverse lorsqu'un centre nouveau de résistance se fut formé, des pays de l'Ouest qui jusqu'alors étaient restés calmes et dans lesquels il n'y avait pas eu d'incidents sérieux, virent une aggravation de la situation par les mouvements de résistance. : attaques d'officiers et de soldats alldmands; des bombes furent lancées dans des locaux où se trouvaient des officiers ou des soldats allemands; des bombes furent également lancées dans des locaux où se trouvaient des femmes, infirmières de la Croix-Rouge allemande, par exemple ; des autos furent attaquées ; des communications furent coupées ; des noeuds ferroviaires sautèrent, et ceci de façon croissante.

Comme une guerre à l'arrière du front était un danger, de nouvelles méthodes se développèrent ici, avec l'adjonction d'une guerre aérienne : nuit par nuit, des avions vinrent jeter des munitions, des armes, des indications pour

H0519 - 0008

ces centres de résistance, pour les renforcer et les accroître. L'Armée allemande réussit, grâce à un chiffre qui avait été découvert, à saisir une grande partie de ce matériel, mais néanmoins une grande partie tomba entre les mains des mouvements de résistance.

Les cruautés, les atrocités qui eurent lieu en liaison avec ces mouvements furent très étendues. Là encore des documents existent.

Mr. JUSTICE JACKSON - Plaise au Tribunal, je regrette d'interrompre cet interrogatoire, mais j'aimerais demander au Tribunal s'il permettra, d'après la Charte, de requérir de la Défense un rapport sur le point de savoir si elle accepte les charges que nous avons apportées dans la procédure. Il apparaît une question très importante, qui est la suivante, selon moi. C'est une question qui implique une grande période de temps, si le temps est un élément important dans cette procédure.

Pour que ce rapport atteigne le but souhaité, je peux admettre qu'il y eut des actions de partisans dans les territoires occupés, qui furent très regrettables, propres à soulever des incidents, et blessantes pour les soi-disant conquérants. Si l'on cherche à introduire des preuves en ce qui concerne les actes des partisans envers les Forces occupantes allemandes, sur la théorie des représailles, alors je suggère respectueusement que la Défense procède en sens inverse. C'est-à-dire, si la Défense dit : "Oui, nous avons commis certaines atrocités, nous avons fusillé des otages, nous avons violé les lois internationales..." cela peut constituer le motif - je montrerai que cela n'est pas exact d'après la Convention de La Haye - mais au moins nous pourrons étudier cette question qui nous serait présentée, quant à la théorie des représailles autorisées.

Cela n'est absolument pas un droit. Si on veut

H0519 - 0009

établir la théorie des représailles, nos premières questions seront : dans quel but y avait-il des représailles ? En d'autres termes, des représailles ne peuvent être admises que lorsqu'on admet d'abord que l'on a commis certains actes définis comme "violations de lois internationales". J'estime que cela raccourcirait et clarifierait la procédure si la Défense déclarait quels actes ont été faits par les Forces allemandes qu'elle a l'intention d'excuser, à moins qu'il y ait une théorie des représailles présentée avec assez de clarté pour justifier les violations effectuées par l'Allemagne, ces preuves n'aidant aucunement à juger de la question extrême.

Il ne s'agit pas de savoir si les territoires occupés ont résisté. Naturellement, ils ont résisté. Mais la question est de savoir si des actes d'un caractère tel que nous l'avons défini sont excusables et peuvent entraîner des représailles. Il faut donc expliquer cette question de représailles d'une façon beaucoup plus complète et beaucoup plus profonde.

DR. STAHMER - Malheureusement, je n'ai pas pu comprendre complètement l'exposé, car la traduction n'a pas pu suivre, mais je crois que cela est pertinent pour les raisons suivantes :

On reproche aux accusés que des otages ont été arrêtés, et exécutés en grand nombre. On affirme que ceci était injuste, et qu'en tous cas les motifs qui ont amené l'arrestation des otages n'ont pas été ou ont été insuffisamment expliqués jusqu'à présent. Afin d'éclaircir cette question importante pour la décision à prendre dans ce procès, il faut préciser que ces ordres visant l'arrestation et l'exécution de ces otages étaient conditionnés par le comportement des mouvements de résistance. A mon avis, on pourra donc très bien expliquer cette action des mouvements de résistance et les causes des mesures qui furent prises alors par la Direction Mili-

H0519 - 0010

JN I
taire Allemande.

M. JUSTICE JACKSON. - Puis-je m'adresser au Tribunal en réponse aux demandes du Docteur Stahmer.

La suggestion du Docteur Stahmer sur les raisons invoquées semble nous entrainer bien loin. S'il invoque la loi internationale de représailles, il doit répondre à ses théories. L'article 2 de la convention du 27 juillet 1929 établit spécifiquement que des mesures de représailles contre les prisonniers de guerre sont interdites. Cela par conséquent doit être relatif à d'autres personnes que les prisonniers de guerre, Sous l'article des représailles tel que nous l'entendons, tout acte supposé justifié comme représailles doit être relatif à une violation spécifique et continue de la loi internationale, c'est à dire que toute violation particulière ne justifie pas des représailles. S'il en était ainsi, les lois internationales seraient sans fondement car tout acte de n'importe quelle importance absoudrai toutes représailles. Tout acte justifié comme représailles doit suivre dans une période raisonnable et être relatif à uneoffense qui le justifie. C'est à dire qu'on ne peut pas en représailles engager tout un groupe pour venger un seul bloc. D'autre part, il faut pouvoir prouver qu'une protestation a été faite. On ne peut pas s'engager dans la voie sans montrer que l'on a prévenu la partie responsable du gouvernement à moins qu'une série d'actes criminels violant le droit international aient été commis.

Rien ne peut justifier un régime de terreur par le travail. J'estime donc respectueusement que l'ordre du Docteur Stahmer d'introduire toutes les raisons de Goering in dividuellement et de l'ensemble des accusés ou de l'Allemagne n'est pas un texte légal. Cela n'est pas pertinant à la question de culpabilité ou d'innocence présentée à cette barre.

H0519-0011

LE PRESIDENT. - Monsieur Justice Jackson, j'ai compris que vous donniez votre accord à la pertinence de cette sorte de témoignage ?

M. JUSTICE JACKSON. - je crois que l'on pourrait trouver n'importe quelle pertinence à un tel témoignage, mais le DR. Stahmer traite en ce moment la question de la pertinence des représailles. J'admets naturellement que l'on doit tout entendre.

LE PRESIDENT.- C'est vrai, mais le Tribunal estime qu'il est plus facile d'entendre les témoignages maintenant. Par conséquent tout témoignage devant être produit devra être fait maintenant.

M. JUSTICE JACKSON; - A mon avis, les difficultés sont les suivantes : un accusé peut être considéré coupable sur certains points et pas sur d'autres, ce qui entraine un litige pour la sentence. Les deux tiers peuvent ne pas être pertinents parce qu'il pourrait ne pas y avoir culpabilité sur certains points.

Il se peut que mon opinion sur la question vienne de ma compétence particulière en la matière de la question. Dans notre procédure la question de la culpabilité est traitée d'abord. La question de la sentence est séparée, elle est déterminée après la verdict. Je pense qu'il serait logique de procéder ainsi. Je crois que le Dr. Stahmer est d'accord avec moi sur le fait que ceci n'est pas en accord avec la procédure.

DR STAHMER. - Puis-je dire brièvement quelques mots sur cette question : il a été établi que l'organisation des guerres de partisans en France a constitué un grand nombre de violations du droit international. La lutte con-

tre cette attitude contraire au droit international peut être menée par des représailles comme Monsieur le Juge Jackson vient de le dire à l'instant. Il est exact que pour l'entreprise de représailles, certaines conditions préliminaires sont nécessaires.

LE PRESIDENT. - Puis-je vous demander si vous donnez votre accord à l'établissement de la question qu'a fait M. Justice Jackson ?

DR STAHMER. - Oui, mais en outre il s'agit ici du fait de la situation d'exception créée par l'attitude contraire à la loi internationale au moment du déclanchement de la guerre de partisans. Cet état de faits donnait le droit aux commandants en chef militaires de prendre des décisions pour lutter contre cette situation contraire à la loi. De toute façon, ces faits ont une importance pour le jugement.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal ne se propose pas d'entendre un nombre illimité d'avocats. Mais je vois que le Dr. Exner est là, s'il veut parler à ce sujet, nous sommes prêts à l'entendre.

DR EXNER. - Messieurs les Juges, nous sommes en effet tous intéressés par cette question des représailles et je voudrais faire un petit exposé. J'ai tout de même professé le droit international pendant 10 ans à la Faculté et je crois m'y entendre.

Les représailles constituent une question des plus discutées dans le droit international. Il n'y a qu'une question sur laquelle on ait une certitude, c'est celle des représailles contre les prisonniers de guerre que Monsieur le Juge Jackson a cité en premier lieu, elles sont

inadmissibles. Tout le reste est discuté et la loi internationale n'est nullement valable. Il n'est pas exact qu'il soit d'une pratique générale dans les états de faire précéder de protestations l'entreprise de représailles. Il n'est pas exact nom plus qu'une relation compréhensive devait exister. On affirmé que les relations devaient être proportionnelles avec la violation des lois internationales, il en était de même pour les représailles qui devaient suivre. Des spécialistes en matière de droit international l'affirment et disent qu'il serait souhaitable ici qu'une telle loi proportionnelle existe.

Il faudrait donc dire qu'en raison des violations du roit international par le côté adverse nous n'avons pas le droit de prendre des mesures de représailles contre les prisonniers de guerre, cependant, toute autre forme de représailles est admissible.

Je voulais encore dire ceci, on affirmé que nous n'avions pas à parler maintenant de circonstances atténuantes. On nous permettra un seul discours ou " speech " et si dans ce speech qui a lieu avant la détermination de la culpabilité nous n'avons pas le droit d'invoquer les circonstances atténuantes, nous n'avons plus besoin de parler du tout.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal suspend sa séance.

(La séance est suspendue de 11 heures 30 jusqu'à 12 heures)

H0519-0014

LE PRESIDENT. - Le Tribunal a décidé que le témoignage était recevable. La question des représailles, quant à l'importance qu'elle pourrait avoir en ce qui concerne ce genre de témoignage, ou d'autres, sera réservée pour une considération ultérieure.

DR. STAHMER. - Voudriez-vous continuer vos explications ?

GOERING. - Je crois que mes dernières déclarations ont fait ressortir les demandes que M. Jackson a bien voulu poser, et ont répondu à ces demandes.

Je ne conteste absolument pas que se sont produits des événements qui ont violé le droit des peuples. Se sont également produits des faits que dans tous les cas, on peut considérer comme ayant heurté les conventions du droit des peuples. Je voulais simplement faire ressortir comment les choses se sont produites, le point de vue des représailles, et comment les soldats qui étaient attaqués ont dû se défendre contre des troupes qui n'étaient pas régulières. Les troupes allemandes ont été attaquées par des bandes de partisans, par derrière. Je voulais montrer comment on a pu empêcher ceci.

Je ne veux pas entrer dans le détail de tous ces faits. Il est survenu une amertume qui a provoqué soit spontanément, soit consciemment ces faits, ces représailles qui ont été en opposition avec les conventions internationales, et le droit des peuples. Il faut pouvoir se replacer dans ce temps de lutte. Aujourd'hui, au bout de plusieurs années, si l'on se base sur les faits légaux, ces faits paraissent évidemment inexplicables et difficiles. Les faits entraînés par cette amertume paraissent aujourd'hui incompréhensibles, mais si l'on se place dans la situation de l'époque, il en est tout au-

H0519-0015

trement. C'était exclusivement mon intention de replacer un instant la Cour dans cette atmosphère, dans laquelle de tels faits se sont produits. Même s'ils n'étaient pas toujours excusables, dans de nombreux cas, ils étaient compréhensibles. J'ai voulu prouver que, dans la même situation, d'autres peuples ont exécuté ces mêmes faits, c'est ma réponse à la question: pourquoi les conditions en France ont suivi des phrases de guerre extrêmement différentes. La première fut une lutte régulière, et la seconde une lutte effectuée par des troupes non-régulières, qui s'est produite par derrière, une lutte souterraine, qui a conduit à des cruautés. Ce sont des choses qui se sont produites dans tous les temps et qui n'ont jamais été faites par des troupes régulières.

Il arrive aussi qu'il y ait des faits individuels effectués soit par des individus seuls, soit par des troupes détachées qui n'avaient pas reçu d'ordre pour agir de cette façon.

DR. STAHMER. - Quelles sont les mesures prises par les autorités militaires allemandes d'occupation en ce qui concerne l'agriculture en France, pendant l'occupation ?

R. - Je peux répondre ici très brièvement. Le témoin Koerner a produit des assertions que je ne peux que confirmer ici, c'est-à-dire que l'agriculture française fut, pendant l'occupation, considérablement développée. Un grand nombre de terres en friche qui n'étaient pas utilisées convenablement pour l'agriculture furent amenées à produire, et d'autre part la production de nombreux engrais fut~~xxx~~ amenée à un rendement plus grand et beaucoup plus intensif. Les déclarations individuelles sur ce sujet et les chiffres établissant cette augmentation de la pro-

../

H0519-0016

duction agricole en France, pendant l'occupation, je ne les connais pas exactement. Ces chiffres ne pourraient être donnés que par le spécialiste qui en était responsable.

Q. - Quels furent les motifs pour lesquels vous avez introduit des bons de crédit dans les territoires occupés ?

- R. - Cette mesure fut introduite par les autorités d'occpation pour régulariser le cours de l'argent, le maintenir à un cours voulu, et pour conclure un accord au sujet de la valeur de l'argent, ainsi qu'on le fait maintenant dans toutes les sones occupées de l'Allemagne.

Q. - Il y a dans le document n° 140 PS, une disposition qui émane de vous, du 5 novembre 1940, dans laquelle vous parlez d'objets d'art qui se trouvaient au Louvre. Dois-je vous lire ce document ?

R. - Non, je m'en rappelle, cette affaire a joué un grand rôle. Il s'agissait d'objets d'art qui d'abord avaient été amenés au Louvre, puis dans un lieu d'exposition, et qui provenaient de propriétés juives, ou qui étaient sans propriétaires, leurs propriétaires ayant quitté le pays. Ils furent d'abord saisis. Cet ordre n'a pas été saisi par moi, je l'ai même ignoré, c'était un ordre du Fuhrer. Ce n'est que lorsque je vins à Paris que j'en entendis parler. J'entendis dire que des objets d'art pour la plus grande partie, émanaient de galeries, qu'ils avaient une grande valeur, et qu'ils devaient être attribués au Musée de Linz, que le Fuhrer voulait installer. Personnellement, je le déclare j'avais moi-même un intérêt à ce que tous ces objets d'art ne soient pas transportés dans le sud de l'Allemagne. Depuis très longtemps, et le Ministre des Finances était d'accord, j'avais décidé qu'après la guerre, ou à une certaine époque qui me

H0519-0017

paraîtrait le plus favorable, ces objets d'art que j'aurais possédés avant la guerre, soit que je les ai achetés, soit qu'on me les ait donnés, soit que je les ai en ma possession par héritage, seraient exposés dans une galerie, à mon propre compte. Je voulais en faire cadeau au peuple allemand. Evidemment, mon intention était d'établir cette galerie d'une façon tout à fait différente de celle dont on fait usage dans les musées. J'avais des plans pour la construction de cette galerie, qui devait figurer à Karinhall. Dans cette galerie, les objets d'art devaient être classés selon leur origine, et par siècle. Les plans étaient terminés, et c'est par suite de la guerre que ces plans n'ont pas pu être exécutés. Il s'agissait de tableaux, de statues, de Gobelins, et d'objets d'art de même époque qui devaient être réunis.

Lorsque je vis les objets en question, et lorsque j'entendis dire qu'en grande partie, ils devaient être expédiés à Linz, et que ceux qui ne devaient pas figurer dans la galerie devaient avoir une destination secondaire, je reconnais bien volontiers, je l'accorde, que ma qualité de collectionneur m'a fait demander quelles étaient les choses saisies, et j'ajoutais que je voudrais en avoir une partie, que je voudrais tout au moins en acheter une partie, pour que je puisse les exposer dans la galerie que j'avais l'intention de créer.

Le Fuhrer m'accorda ceci, sous la condition qu'il verrait d'abord tout au moins les photographies des objets que je voulais acquérir. Il y a eu là toute une série de choses qu'il a voulu s'attribuer à lui-même, c'est-à-dire non pas pour lui-même, mais pour son musée de Linz. J'ai été obligé de les lui rendre. Dès le début, je voulais mettre à part, très nettement, les objets que je destinais à la Galerie que je voulais installer, mais je voulais payer

../

H0519 - 0018

ces objets. C'est pourquoi je pris les dispositions suivantes : je fis venir des experts d'art pour une évaluation, non seulement un expert allemand, mais un expert français dont je ne me rappelle plus le nom, et je les priais d'estimer les objets. Alors seulement, je prenais position pour savoir si le prix était trop élevé pour moi, ou si je pouvais payer le prix qu'on me demandait. Une partie de cette collection fut traitée de cette manière, mais une autre partie allait et venait. Certains objets allaient par exemple au Fuhrer et ne revenaient pas. Ce n'est que lorsque l'affaire avait été tirée au clair que le paiement s'effectuait.

Dans ce document, dans ce décret que j'appelais "un décret préliminaire" que le Fuhrer devait autoriser, j'ai spécifié que tous les objets pour lesquels on devait payer, respectivement les choses qui n'avaient pas de valeur au point de vue musée ou galerie, devaient être mis aux enchères par des maisons françaises ou allemandes qui voulaient bien s'en charger. L'argent ainsi recueilli devait être versé aux victimes françaises de la guerre.

J'ai demandé à plusieurs reprises où seraient faits les virements, ceci en collaboration avec des bureaux français qui avaient établi un compte dans ce but. Je me suis toujours occupé de l'installation de ce compte-courant. Jusqu'à la fin, la somme était toute prête dans mon compte en banque. Un jour où je m'inquiétais à nouveau de cette question, je reçus une réponse tout à fait surprenante, à savoir que le maître trésorier du Parti refusait de recevoir cette somme. J'ai répondu par écrit immédiatement, ma secrétaire est en mesure de le déclarer, sous foi du serment. Je ne comprenais pas ce que le maître trésorier avait affaire avec cette question. Je voulais connaître le compte

../

H0519 - 0019

français sur lequel je voulais faire virer les montants des sommes que je devais. Ici, le Parti, c'est-à-dire le maître trésorier du Reich ne pouvait pas du tout m'autoriser ou me refuser le paiement, étant donné que j'avais moi-même payé. Même lorsque le pays français fut occupé, je demandais le n° du compte auquel je pourrais virer cette somme.

Pour en terminer avec cette question, je voudrais dire que je considérais que ces objets étaient saisis pour le Reich, et qu'ensuite, je me croyais autorisé à les acquérir personnellement, étant donné que non seulement au Ministre des Finances, mais à tout le monde, je n'avais jamais caché que ces objets, de même que ceux qui étaient déjà venus de ma propriété, étaient destinés à un Musée, devaient être joints aux miens, dans cette même Galerie.

En ce qui concerne les échanges, je veux spécifier ici que parmi les tableaux saisis, il y en avait des modernes, des tableaux que personnellement je refusais, mais qui, du point de vue de l'art français, étaient très appréciés. C'est pourquoi, j'ai dit : ces tablëaux peuvent être appréciés, je désirerais les échanger contre des vieux tableaux de maître qui m'intéressent davantage. J'ai simplement essayé de savoir à quel prix je pouvais acquérir ces tableaux, et si c'était trop cher, je ne les achetais pas, je voyais si le prix me convenait, et je voyais si le tableau valait vraiment la somme que l'on me demandait. Je veux simplement dire ici que je n'ai jamais exercé une pression pour faire et pour faire faire ces échanges plus tard, lorsque j'ai acheté ces objets.

De même, en ce qui concerne une partie de ces objets, évidemment, je les ai employés pour des échanges avec des musées. Par exemple, si un tableau qui était en ma possession intéressait un Musée, et si, moi, je voulais pour ma

../

H0519 - 0020

~~xxxx~~ galerie, un autre tableau que ce Musée possédait, nous procédions à un échange. Ces échanges ont ainsi été faits également avec des gens compétents. Mais il ne s'agit pas ici uniquement de tableaux ou d'objets d'art. Je parle en général de tout ce que je possédais, que j'échangeais volontiers en Italie, en Allemagne, ou n'importe où.

A cette occasion, je voudrais ajouter encore que, indépendamment de la question de l'acquisition libre, j'achetais des objets confisqués. Je puis encore ajouter ici que le marché se faisait à peu près comme ceci : j'allais à Rome, à Florence, ou peut-être à Paris, ~~xx~~ ou en Hollande, et comme si les gens s'attendaient à ma venue, tout de suite l'on me faisait une quantité considérable d'offres écrites, de tous les milieux possibles, autant de simples particuliers que de marchands d'art. La plupart du temps, l'on me proposait du faux, mais il y avait certaines fois des choses intéressantes dans les offres qui m'étaient faites. J'ai acheté librement dans ces pays une série d'objets d'art surtout à des particuliers. J'ai eu quantité d'offres émanant de particuliers. Au début, je veux aussi le spécifier, particulièrement à Paris, on m'a trompé assez souvent. On savait que c'était moi, alors les prix étaient majorés de 50 %.

Voilà ce que je tenais à dire, brièvement, sur cette question.

Q. - Pour la protection des monuments d'art français avez-vous pris des dispositions spéciales ?

R. - Je voudrais ici me placer au point de vue des objets d'art appartenant à l'Etat, c'est-à-dire aux musées de l'Etat Français. Dans les musées d'Etat, je n'ai jamais saisi un simple objet. Il y a eu une exception pour deux contrats d'échange avec le Louvre, mais ceci était parfaitement volontaire des deux côtés. J'ai changé, par exemple, une oeuvre

H0519 - 0021

d'art du nom de "La Belle Allemande", en bois, qui venait d'Allemagne ; j'ai également changé une autre statuette en bois que j'avais eu bien avant la guerre, ainsi que deux tableaux. J'avais déjà l'habitude de pratiquer de tels échanges bien avant la guerre, avec différents musées.

Toujours dans ce même esprit, j'ai dit à toutes les formations de faire tout leur possible pour protéger les objets d'art de la destruction par bombes, lors des combats. C'est ainsi que le Directeur du Musée de Louvre me dit que la plupart des objets de valeur se trouvaient dans les châteaux de la Loire. Lorsque les bombardements augmentèrent de nombre et d'intensité, j'ai fait savoir que si on le désirait, et si cela s'avérait nécessaire, j'étais prêt à faciliter le transfert dans un lieu sûr de tous ces objets d'art, que le Directeur du Musée n'avait pas le moyen d'assurer.

J'en arrive aux monuments d'art, les bâtiments, les églises, etc... Je dois dire que bien souventj, j'ai dû donner, en accord avec mon devoir militaire, des ordres en opposition avec mes sentiments intimes. Mais j'ai toujours spécifié, que dans toute la mesure du possible, les cathédrales gothiques des villes françaises étaient à éviter, et à ne pas attaquer, même si dans ces endroits il y avait de la troupe. J'ai donné l'ordre, s'il devait y avoir des attaques par Stukas, d'éviter de toucher ces cathédrales, et ceci chaque Français sera obligé de le confirmer. Ainsi, les cathédrales d'Amiens, de Rouen, de Chartres et d'autres villes sont intactes. Evidemment, il y a la question d'une détonation qui peut briser les vitraux, mais ceux-ci, le plus souvent, étaient déjà partis, Dieu merci. Les maisons de l'entourage de la cathédrale de Beauvais ont été atteintes par les bombes allemandes, mais la cathédrale préservée. En général les vil-

H0519 - 0022

les ont été préservées sciemment, contrairement à ce qui a eu lieu plus tard en Allemagne.

C'est ce que le Gouvernement Français a toujours reconnu d'ailleurs. Autrement, sur ces points, je n'ai plus rien à dire.

Q. - Pourquoi avez-vous chargé le Colonel Feltgens de la question de la centralisation du marché noir en France ?

R. - Le Colonel en question était officier de réserve dans la première guerre mondiale, il était aviateur et s'était occupé des questions économiques. Ce n'est pas en sa qualité de colonel, mais en tant qu'économiste qu'il a eu cet emploi. Il n'était pas non plus en France uniquement pour le marché noir, mais en Hollande, en Belgique. Il avait été également chargé par moi de s'en occuper et voilà comment la chose s'est produite : au bout d'un certain temps de l'occupation, on me déclara que différentes choses qui, au point de vue économie de guerre, étaient très importantes, ne pouvaient se trouver que par l'intermédiaire du marché noir. C'est alors seulement que j'ai connu pour la première fois qu'il existait un marché noir, c'est-à-dire que le zinx, le cuivre, etc... ainsi que d'autres choses qui nous intéressaient particulièrement étaient encore là, mais que toutes ces choses étaient en Hollande, par exemple, dans les canaux, et que les autres pays avaient eu aussi des produits qu'ils avaient ainsi cachés. En fournissant l'argent nécessaire, on pourrait obtenir ces matières premières, alors que sur la base des bons de crédit nous n'aurions trouvé que peu de ces matières premières extrêmement importantes.

Ainsi que je l'ai fait pendant toute la guerre, je

../

H0519 - 0023

n'ai vu là que le but de la guerre, c'est-à-dire atteindre la victoire. Je n'avais pas d'autre raison. Il m'était beaucoup plus important d'obtenir du cuivre ou du zinc, ou n'importe quoi, d'en avoir à tout prix, même si devais payer des sommes formidables, que de ne pas avoir ces amtières premières, en pensant que ces sommes n'étaient pas justifiées, tellement elles étaient élevées.

J'ai dit en conséquence à Feltgens : vous savez, d'une façon générale, quelles sont les choses qui intéressent l'économie de guerre allemande. Trouvez ces choses, comment, cela m'est tout à fait indifférent. Si elles sont saisies, tant mieux, s'il nous faut payer très cher pour les avoir, tant pis, nous en avons besoin, il nous en faut passer par là.

Ce qui était désagréable, c'est que d'autres formations, sans mon autorisation, ainsi que ceci a été déclaré ici par la délégation française, également par le même moyen ont obtenu les mêmes objets qui les intéressaient, par la même voie. Cette manière d'obtenir les objets n'était pas importante ; ce que je voulais, c'était obtenir ces objets, et j'ai donc donné pleins pouvoirs à Feltgens, à lui et à lui seul, pour traiter avec des civils, avec lesquels on ne pouvait traiter que de cette façon. Je l'ai chargé de contrôler et de faire le nécessaire pour l'achat de ces objets, et d'en informer les autres formations.

Il est très difficile de lutter contre le marché noir et il y a beaucoup de raisons à cela. Après, même Feltgens et son organisation furent interdits sur une demande particulière du Président Laval. Malgré cela, le marché noir ne fut pas exclu, et cela c'est une confirmation de mon point de vue, que la délégation française a fait ressortir. Le marché noir a duré plus longtemps que la guerre et autant que je sache, il dure toujours, même ici en Al-

H0519 - 0024

lemagne. Ce sont là des faits qui, pendant et après une guerre, se produisent dès que des restrictions extraordinaires, au point de vue des marchandises, se produisent et que l'on ne peut fournir la demande.

LE PRESIDENT. - Dr. Stahmer, le Tribunal avait cru comprendre que l'accusé terminerait sans doute son examen aujourd'hui avant ~~xxdix~~ la suspension d'audience de midi. Pouvez-vous nous dire maintenant combien de temps durera encore cet interrogatoire ?

Dr. STAHMER. - Je pensais en avoir terminé ce matin, mais il y a eu des interruptions. J'espère pouvoir finir dans le courant de la journée.

LE PRESIDENT. ~~6~~ Il n'y a eu aucune interruption, à l'exception de cette unique interruption portant sur les objections soulevées par M. le Juge Jackson, au sujet des représailles. Cela a été la seule interruption dont je puisse me souvenir.

DR. STAHMER. - Il y a eu pourtant un trouble technique.

LE PRESIDENT. - Oui, c'est exact.

Le Tribunal siègera demain de 10 heures à 13 heures.

LA SEANCE EST SUSPENDUE JUSQU'A I4 HEURES.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

954
N

H0519-0025

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Séance du vendredi 15 mars, ouverte à 14 heures, sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE

DR STAHMER. - Pour quelles raisons la Yougoslavie a-t-elle été attaquée ?

R. - Pendant toutes les années qui précèdèrent la guerre, l'Allemagne avait les meilleures relations que l'on puisse imaginer avec le peuple et le gouvernement yougoslave. Une de mes fonctions en politique extérieure consistait à entretenir ces relations tout particulièrement parce que le Président du conseil, Stoyadinovitch et le Prince Régent étaient de mes amis personnels. J'ai rendu de nombreuses visites à ce pays et j'y ai séjourné longuement à l'occasion d'un congé.

Nous nous efforcions non seulement d'entretenir des relations économiques d'échange mais aussi d'établir une amitié et des relations politiques acceptables pour les deux pays.

Le point culminant de ces relations a été la visite du Prince-régent Paul, venu en Allemagne sur ma demande.

Etant donné qu'en même temps j'entretenais des relations amicales semblables avec le roi Boris de Bulgarie, il m'a été possible là encore d'agir et d'établir un certain équilibre. Mon intervention en faveur de la Yougoslavie a mê-

H0519 - 0026

me provoqué une certaine méfiance à mon égard en Italie.

Après le début da la guerre, on a évité tout ce qui aurait pu troubler les relations amicales que nous continuions à entretenir avec ce pays. Malheureusement, le Président du conseil Stoyadinovitch se retira, cependant son successeur poursuivit la même politique que lui.

En se ralliant au Pacte des Trois puissances pour maintenir la neutralité de la Yougoslavie et l'empêcher d'être entrainée dans une guerre, déjà au moment de la signature, on avait reconnu la nécessité d'envoyer des troupes en Roumanie à titre préventif en raison du débarquement prévu ou prévisible en Grèce.

Malgré cette convention, il était expressement prévu qu'il n'y aurait pas de passage de troupes à travers la Yougoslavie, de telle sorte qu'après l'adhésion de la Yougoslavie au Pacte des trois puissances, cette neutralité fut confirmée à tous points de vue.

Lorsque le Président du conseil Stoyadinovitch revint, il y eut bientôt le Putsch d'un général dont je ne sais plus le nom et le couronnement du nouveau roi. Nous apprîmes alors-qu'étant donné les relations étroites qui nous unissaient à la Yougoslavie - quelles étaient les raisons secrètes qui étaient à l'origine du Putsch du Général Simovitch. Peu de temps après nous en reçûmes la confirmation et nous vîmes que ce qui nous avait été dit du côté yougoslave était exact : il y avait eu une immission prononcée de la politique russe et l'utilisation de fonds importants pour soutenir cette entreprise provenant de l'Angleterre. A ce sujet, on pourrait présenter des preuves. L'entreprise était si nettement dirigée contre la politique d'amitié

H0519 - 0027

pratiquée par le gouvernement yougoslave envers l'Allemagne.

Je dois dire que plus tard, dans la presse russe, on a fait allusion aux puissants intérêts qui guidaient ce pays et aux raisons qui ont motivé cette intervention.

Le nouveau gouvernement yougoslave était visiblement étroitement lié à nos ennemis de cette époque, c'est à dire l'Angleterre et déjà dans la combinaison de l'ennemi futur, c'est à dire la Russie . Il faut même dire que dans cette entreprise, Simovitch a été la raison décisive qui a dissipé les dernière hésitations du Führer et l'a incité à procéder à une opérationspréventive. Sans cette entreprise Simovitch, tout aurait pu peut-être subsister et nous aurions retardé notre propre entreprise. Mais cette attitude très claire et la liaison établie entre Belgrade et Moscou effacèrent les derniers doutes assiégeant encore l'esprit du Führer. Il était clair aussi que cette Yougoslavie sous ce nouveau gouvernement essayait simplement de gagner du temps dans sa participation à la guerre. La nuit même de ce Putsch les ordres - d'abord secrets, puis immédiatement après, officiels - pour unemobilisation générale furent publiés.

Malgré les assurances qui avaient été données par Simovitch à Berlin, selon lesquelles il se considérait lié par le traité, la manoeuvre était facile à percer à jour. La situationétait donc la suivante : l'Italie notre alliée avait attaqué la Grèce en passant par l'Albanie, si je me souviens bien, ceci s'était passé en octobre ou novembre 1940 l'Allemagne n'avait pas été informée de cette entreprise. Le Führer l'apprit par moi qui l'avait appri par hasard. Il apprit également par le Ministère des Affaires étrangères l'existence de cette entreprise et il fit changer de direction le train le menant de France à Berlin afin d'avoir un

H0519 – 0028

court entretien à Florence avec le Duce. Le gouvernement italien comprenait bien la raison pour laquelle le Führer voulait parler à Mussolini, et, si je me souviens bien, l'ordre d'entrer en Grèce par l'Albanie a été donné avec une avance de 24 ou 48 heures à la suite de la nouvelle cet entretien. En effet le Führer, dans son souci d'éviter une extension du conflit dans les Balkans et dans la partie orientale de la Méditerranée avait insisté énergiquement auprès du Duce pour l'amener à renoncer à de tels plans ne correspondant pas à des nécessités mais simplement à un désir de prestige.

Lorsque cette entrevue eut lieu à 10 heures du matin et que le Führer êût exprimé son opinion, le Duce déclara que depuis 10 heures du matin, les troupes italiennes avançaient enterritoire grec et qu'elle seraient bientôt à Athènes.

Le Führer lui fit remarquer une fois de plus que cela pourrait avoir éventuellement des conséquences graves dans les relations avec la Turquie et créer un nouveau théâtre de guerre. Le Führer se rendait bien compte sans l'exprimer qu'un théâtre d'opérations en Italie nécessiterait le secours des alliés allemands.

Telle était donc la situation au début de la campagne de Yougoslavie : l'iTalie était regetée dans une situation stratégique et tactique défavorable. Une partie seulement de l'armée yougoslave attaquait le flanc italien dans la région de Scutari ; elle réussirait non seulement à repousser cette force armée mais elle pourrait détruire une partie importante de l'armée. La situation de cette armée pouvait être considérée comme désespérée parce qu'on pouvait s'attendre à ce qu'un secours apporté aux Grecs par l'Angleterre eût pour conséquence, non seulement le refoulement de l'armée italienne en Grèce mais aussi en Albanie, ce qui était très près

H0519-0029

de l'Italie.

Le Putsch de Simovitch, la mobilisation en Yougoslavie auraient certainement réglé très rapidement le sort de l'armée italienne dans les Balkans. Seule une action rapide pouvait écarter un double danger, celui d'une catastrophe des alliés italiens et l'établissement de troupes anglaises dans les Balkans constituant une position de départ pour une intervention dans le conflit avec la Russie.

Les troupes allemandes engagées pour cette entreprise Marietta en Grèce quidevaient avancer en Grèce pour rejeter les divisions anglaises ~~dans les Balkans~~ débarquées en Méditerranée et pour décharger les arrières italiens, reçurent l'ordre de faire demi-tour et après de très courts préparatifs furent dirigés contre les flancs des armées yougoslaves mobilisées. Les avions des aérodromes d'Allemagne furent envoyés dans le Sud-Est, rassemblés sur les aérodromes du Sud Est et engagés pour appuyer les forces terrestres. Ce n'est que cette manière très rapide d'agir qui permit à l'Allemagne d'éviter un danger extraordinaire du côté des Balkans et du Sud Est.

A ce moment là, du point de vue militaire comme du point de vue politique c'eût été un crime contre les intérêts vitaux de l'Allemagne de ne pas agir comme le Führer l'a fait.

Q. - Quels furent les objectifs visés en premier lieu en Yougoslavie par l'aviation allemande.

R. -Je viens de déarire la situation toute particulière dans laquelle se trouvait l'armée allemande au début de cette guerre et quelles étaient les tâches qu'elle devait assumer afin d'arriver à temps et de résoudre le problème qui s'était posé en premier lieu, à savoir la percée de la

H0519-0030

ligne Metaxas dans le Nord de la Grèce avant que les troupes britanniques ayant déjà débarqué près d'Athènes ne pussent atteindre cette ligne.

Il fallait donc, d'une part, envoyer une partie importante des troupes allemandes dans la direction de cette ligne, et d'autre part ~~ex~~ envoyer contre les armées yougoslaves des forces relativement peu importantes qui détruiraient ces armées. Si l'on ne faisait pas cela, on pouvait esceompter avec certitude la destruction de l'armée italienne. L'appui bulgare ne vint que beaucoup plus tard. Il s'agissait d'empêcher l'avance anglaise du côté de la ligne Metaxas, sinon, il pouvait en résulter une situation très dangeureuse au point de vue militaire.

Ces motifs demandaient que l'aviation soit engagée d'une manière très énergique pour obtenir des résultats contre l'entreprise yougoslave. L'ordre était donc en premier lieu de concentrer les attaques sur le Ministère de la Guerre yougoslave à Belgrade et en second lieu sur la gare qui à Belgrade tout particulièrement constituait un noeud ferroviaire important relativement au peu d'importance du réseau ferroviaire bulgare. Il y avait également un certaine nombre d'autres batiments importants, batiment de l'état major, etc... car à cette époque le quartier général, tant au point de vue politique qu'au point de vue militaire se trouvait à Belgrade et que toute l'activité était concentrée à Belgrade. Le bombardement de ce centre nerveux représentait d'avance une paralysie extraordinaire de la résistance.

Un avertissement adressé à la Yougoslavie n'était pas nécessaire et pour les raisons suivantes : du point de vue formel, on pouvait considérer qué nous n'avions pas adressé d'avertissement ou de déclaration de guerre à ce pays, en

H0519-0031

réalité, aucune des personnalités yougoslaves dirigeantes ne pouvait avoir de doute sur le fait que l'Allemagne allait agir. On avait déjà procédé dans le pays même, non seulement à une mobilisation mais à un déploiement de troupes.

H0519 - 0032

15/3/46

D. 1

14 h. 30 à 14 h. 50

R. - Cela se passait avant le bombardement de Belgrade. Mais même en supposant que l'aviation ait attaqué d'abord, et qu'ensuite seulement l'armée ait attaqué, la manière d'agir de la Yougoslavie avait provoqué cette attitude, car la situation militaire était en grand danger, et nous étions là au centre d'un combat très violent. Il s'agissait ici de s'assurer des Balkans des deux côtés et de les prendre en mains fermes.

Les buts - j'insiste encore une fois là-dessus - si je me souviens bien, étaient le Ministère de la Guerre, la Gare, le batiment de l'Etat-Major, et encore tel ou tel autre Ministère. Naturellement, étant donné que ces bâtiments étaient dispersés dans la ville, la ville elle-même en souffrit.

Q. - Ces derniers temps, on a traité plusieurs fois des attaques contre Rotterdamn Coventry, etc... Est-ce que ces attaques ont été réalisées à une échelle plus grande que celle qu'auraient nécessité les objectifs militaires qui se trouvaient dans ces lieux ?

R. - Le Maréchal Kesselring a donné des indications partielles sur ce sujet, mais je suis obligé de constater que ses déclarations faites par le Maréchal Kesselring ne représentent, en dernière analyse, qu'une caractéristique partielle de la situation. Tandis que moi, en ma qualité de Chef Suprême de l'Aviation, je suis en mesure de voir exactement quelle est la situation, car j'étais l'homme qui pouvait donner les ordres à ce sujet. Et c'était d'après mes ordres et d'après mon point de vue que les Chefs des Flottes Aériennes

H0519 - 0033

recevaient des indications au sujet de ce qu'il y avait à faire.

Je voudrais tout d'abord préciser que le premier matin de l'attaque contre la Pologne, toute une série de villes polonaises ont été attaquées - et je crois que le Représentant du Ministère Public Britannique les a citées, tandis que moi, je ne me souviens plus des noms. Dans mes instructions concernant les premiers jours de l'attaque contre la Pologne, il est formulé expressément ce qui suit :

Premier objectif : destruction et extermination de l'aviation ennemie. Lorsque ceci sera réalisé, les autres objectifs peuvent être attaqués sans ordres.

Donc ordre : Les aérodromes suivant sont attaqués.

Je suis certain, sans me souvenir exactement des noms maintenant, que 80% des noms cités représentent des villes à proximité desquelles il y avait des aérodromes.

Le second but principal, qui pendant la première journée ne devait pas être attaqué à fond était les noeuds de chemins de fer particulièrement importants pour les transports de troupes. Je voudrais dire ici que peu de temps avant la dernière attaque décisive contre Varsovie - c'était une attaque aérienne - l'attaché militaire Français à Varsovie avait envoyé un rapport à son Gouvernement, rapport que nous sommes en mesure de présenter ici, et que nous avons trouvé plus tard à Paris. De ce rapport il ressort que cet adversaire lui-même reconnaissait que l'aviation allemande avait attaqué exclusivement des objectifs militaires en Pologne.

J'insiste sur le terme "exclusivement". Varsovie représentait un objectif militaire avant - c'est-à-dire qu'il est faux de dire "avant" parce que les évènements allaient très vite - l'encerclement de la ville. Il y avait l'aérodrome de Oketche, où se trouvait la masse principale de la force aérienne

H0519 – 0034

ennemie, et il y avait également la gare de Varsovie, qui était une des gares stratégiques principales de Pologne. Mais là n'étaient pas les attaques décisives, car après l'encerclement de Varsovie, il y eut une sommation de reddition. La ville refusa de se rendre. Au contraire, je rappelle ici les sommations que nous avons adressées à la population civile et à la garnison de cette ville. Il leur a été demandé de résister, ce qui est une violation du droit international Nous avons malgré cela adressé des avertissements. Nous avons d'abord envoyé des tracts par avions et non pas des bombes. Dans ces tracts, nous demandions à la population de se rendre.

En second lieu, comme le Commandant restait sur ses positions, nous l'avons sommé d'évacuer la population civile, avant le bombardement. Nous reçûmes alors un rapport radiotélégraphique où le Commandant nous proposait d'envoyer un parlementaire. Nous avons alors exigé et obtenu que le Corps diplomatique et tous les représentants neutres puissent quitter Varsovie par une route qui était à déterminer par nous. Lorsque nous eûmes adressé la dernière sommation, dans laquelle nous déclarâmes que nous serions obligés à partir de ce moment-là d'attaquer la ville et de la bombarder, nous ne recûmes aucune réponse à cette déclaration. Nous ouvrîmes le feu sur les objectifs militaires de la ville. Telle a été l'attaque de Varsovie.

A Rotterdam, la situation était totalement différente. Pour achever aussi rapidement que possible la campagne des Pays-Bas, et pour éviter des pertes humaines dans un pays contre lequel nous n'avions pas de sentiments hostiles, j'avais proposé l'utilisation de parachutistes sur les arrières hollandais. Il s'agissait de s'assurer des ponts qui franchissaient le Rhin près de Dortrecht et de Rotterdam. Cela nous donnait une voie d'accès dans les positions hollandaises, et

H0519-0035

si cela réussissait, cela empêchait l'armée hollandaise de résister pendant plus de quelques jours. Cette entreprise de parachutage réussit complètement. Près de Moordyck et de Dortrecht, l'affaire réussit très rapidement, mais nos parachutistes près de Rotterdam eurent de grosses difficultés Ils furent d'abord encerclés par les forces hollandaises. Il s'agissait de s'emparer du pont de chemin de fer et d'un pont de route situés l'un près de l'autre, et de maintenir ainsi ouvertes les voies d'accès dans les artères hollandaises.

La partie principale de nos troupes se trouvait dans le Sud de la ville, et quelques éclaireurs avaient franchi ces deux ponts et se trouvait au nord de ces ponts, d'une part dans la station qui se trouve tout près du pont, au nord du fleuve, et d'autre part dans un pâté de maisons qui se trouvait à l'angle nord de ces ponts, En face de la station, une fabrique de margarine a joué plus tard un rôle important. Malgré des attaques répétées, ces troupes tinrent bon. Entre temps, une division blindée allemande se rapprochait de Rotterdam, en franchissant les ponts de Moordyck et de Dortrecht.

Là aussi, je voudrais corriger une erreur qui s'était glissée dans le contre-interrogatoire de Kesselring par Sir Fyfe : Le Lieutenant Général Schmidt faisait partie de ce groupe qui arrivait du dehors. Le Général Student dirigeait la division de parachutistes qui était à l'intérieur de Rotterdam. C'est cela qui explique d'une part les conversations au sujet d'une capitulation avec les forces venant de l'extérieur, et d'autre part les entretiens au sujet d'une capitulation à l'intérieur de la ville. Je ne vous donnerai pas ici de détails, mais ces deux capitulations furent alors ordonnées. Si l'on vérifie cela chronologiquement, on peut donner des détails minute par minute.

Il était très difficile de voir dès l'abord s'il

H0519 - 0036

y aurait une capitulation ou s'il n'y en aurait pas. Il faut dire ici que le groupe qui se trouvait au nord était dans une situation très précaire. Il est difficile de traverser les deux ponts pour amener du renfort, ces deux ponts étant exposés à un feu de mitrailleuse. Je pourrai aujourd'hui encore en faire un dessin très précis. Il y avait également deux feux d'artillerie. Je me souviens exactement de la situation qui en est résultée plus tard, près du pont et sous le pont. On avait demandé d'ouvrir le feu sur des batteries stationnées au nord de la gare et sur les forces hollandaises stationnées entre la gare et la fabrique de beurre qui allaient vers le nord, parce que les troupes parachutées ne possédaient pas d'artillerie, et que les bombardiers représentaient la seule artillerie des parachutistes.

Quant à moi, j'avais assuré mes parachutistes avant l'entreprise qu'en tous cas, on leur assurerait la protection des bombardiers contre l'artillerie ennemie. L'appel au secours fut transmis par l'emetteur que possédaient les parachutistes à Rotterdam. Cet emetteur ne fonctionnait pas si bien qu'on l'a dit ici. D'autre part, les appels au secours nous parvinrent à l'aide de signaux convenus, qui nous furent rapportés par les aviateurs, les observateurs. Il s'agissait de flèches disposées sur le sol qui expliquaient aux observateurs de l'aviation la situation. : "Nous sommes menacés du flanc gauche, au nord, au sud, etc..."

C'est alors que je donnai à l'aviation l'ordre d'envoyer une escadrille qui partit en trois groupes. Il y avait environ 25 à 30 avions par groupe. Lorsque le premier groupe arriva, je crois qu'à ce moment, les délibérations au sujet de la capitulation avaient déjà lieu, mais le but n'était pas défini encore. Malgré cela, on fit partir des fusées rouges. Le premier groupe ne reçut pas ces signaux, mais comme il était convenu, il envoya les bombes à l'endroit

H0519 – 0037

indiqué, exactement, si je me souviens bien, tout au plus 36 bimoteurs qui ont en général envoyé des bombes de 50 kgs. Le second et le troisième groupe qui suivirent virent les fusées rouges, firent demi-tour et ne jetèrent pas leurs bombes.

Il n'y a pas eu de liaison radiotélégraphique entre Rotterdam et les avions. La liaison radiotélégraphique allait de Rotterdam à mon Quartier Général, de la division, de la division à l'escadrille, et de l'escadrille on assurait la liaison avec les avions. Il s'agit ici du mois de Mai 1940 où, d'une manière générale, la liaison radiotélégraphique entre la terre ferme et les avions était plus ou moins facile mais ne ressemblait en rien aux moyens de liaison admirables qui ont été développés dans le cours de cette guerre. Mais il faut insister surtout sur le fait que Rotterdam ne pouvait pas avoir de liaison directe avec les avions. C'est pour cela qu'on fit partir des fusées rouges, des fusées éclairantes. Ces fusées furent aperçues par les groupes deux et trois, mais pas par le groupe un. La grande destruction de Rotterdam n'est pas due aux bombes, mais comme il a déjà été dit à un incendie.

Cela est facilement reconnaissable au fait que les bâtiments en pierre de taille sont restés debout, alors que les vieilles habitations dans lesquelles le bois joue un rôle important ont été détruites. Cet indendie est surtout dû à la grande quantité de graisses et d'huiles incendiées dans cette usine.

En second lieu, je veux insister aussi sur le fait qu'une intervention énergique des pompiers de Rotterdam aurait pu empêcher l'extension de l'incendie. Les entretiens définitifs au sujet de la capitulation, si je me souviens bien, n'eurent lieu que le soir, à six heures. Je sais cela parce que pendant ces entretiens on continua à tirer çà et là et

H0519 – 0038

le Général des parachutistes Student, qui s'était rendu à la fenêtre de la chambre où étaient menées ces négociations, fut grièvement blessé à la tête par un projectile.

Ceci concernait donc Rotterdam, pour éclaircir le problème de ces négociations en vue d'une capitulation les unes menées à l'extérieur, les autres menées à l'intérieur de la ville.

Après avoir, du 6 au 7 Septembre jusqu'en Novembre adressé au Gouvernement Anglais de nombreux avertissements, après que le Fuehrer eut exprimé son désir de donner personnellement l'ordre de l'attaque contre l'Angleterre, ceci après que de nombreuses villes allemandes eussent été bombardées, sans qu'elles représentassent des objectifs militaires, on donna l'ordre d'attaquer Londres.

La première attaque eut lieu dans l'après-midi du 5 Septembre. Ce fut une suite ininterrompue contre Londres Si des représailles semblaient désirables à la direction politique de notre pays, en ce qui me concerne personnellement, je n'y voyais pas un objectif digne d'être poursuivi. Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu là-dessus. Lorsque je dis ici que je savais par l'expérience que j'avais acquise au cours de la première guerre mondiale que les Londoniens sont des gens durs, et que l'on ne pourrait pas par ce moyen les faire céder.

H0519 - 0039

Hermann GOERING. - Ce qui m'importait le plus à moi en tant que soldat, ou pour mieux dire en tant que chef suprême de l'aviation, c'était de vaincre l'aviation ennemie ; mais comme le Führer insistait et voulait que Londres fût attaqué, j'ai élaboré un plan d'attaque contre Coventry parce que les documents que je possédais m'avaient révélé que c'était bien à Coventry que se trouvaient les industries d'aviation très importantes. Je me décidai pour Coventry parce que c'était là que se trouvaient les objectifs les plus nombreux sur une superficie réduite.

C'est moi personnellement qui dirigeai cette entreprise. J'ai toujours vérifié les buts à bombarder et j'ai attendu un temps favorable. C'était une nuit où il y avait clair de lune. Nos attaques furent répétées jusqu'au moment où nous atteignimes un résultat efficace contre les entreprises industrielles de cette ville. Puis nous passâmes à l'attaque de Birmingham et à l'attaque d'une fabrique de moteurs au sud de Bristol, après avoir attaqué des industries situées au sud et au sud-est de Londres.

Ceci était l'attaque contre Coventry. Le fait que Coventry a été gravement endommagé résulte du fait que l'industrie n'était pas concentrée dans la ville mais répartie un peu partout et qu'il y avait également des usines en dehors de la ville. En outre l'incendie qui résulta du bombardement provoqua encore d'autres dégâts.

Si nous regardons les villes allemandes aujourd'hui, nous pouvons aisément nous rendre compte de ce que peuvent être les effets de l'incendie.

DR. STAHMER. - En 1941 il y eut des négociations au sujet d'une collaboration avec le Japon. Avez-vous participé à ces négociations ?

.../..

H0519-0040

R.- Je n'ai pas participé personnellement à ces négociations. Je ne puis dire que très peu de choses au sujet des négociations avec le Japon parce que je n'ai eu que très peu de rapports militaires avec ce pays ou avec les Japonais. Pendant toute la guerre je n'ai reçu qu'une seule délégation d'officiers japonais. C'est pour cela que je ne puis rien dire en ce qui concerne la collaboration avec le Japon. On m'avait dit d'échanger des expériences en ce qui concerne la conduite de la guerre avec les Japonais, mais personnellement je n'ai rien eu à faire avec les Japonais.

Q.- Quand avez-vous appris pour la première fois que HITLER considérait une guerre contre la Russie comme une nécessité.

R.- On me fit part pour la première fois du désir du Führer d'entrer éventuellement en conflit avec la Russie à la fin de l'automne 1940, à Berchtesgaden.

Q.- Etiez-vous présent lors d'une conférence qui eut lieu en Novembre 1940 avec le Ministre des Affaires Etrangères soviétique à Berlin, M. MOLOTOV.

R.- Personnellement je n'étais pas présent lors de cet entretien entre HITLER et MOLOTOV, mais M. MOLOTOV m'a rendu visite chez moi et nous nous sommes entretenus de la situation générale. Mais je connais cet entretien avec MOLOTOV évidemment, car le Führer m'en a fait part en détail et c'était justement cette conférence qui avait augmenté la méfiance du Führer envers la Russie. Il se méfiait de la Russie et il pensait qu'elle se préparait à une attaque contre l'Allemagne. Sa méfiance accrue provenait précisément des résultats de cet entretien avec M. MOLOTOV. Il s'agissait d'une part d'une garantie à la Bulgarie et d'un pacte d'assistance avec la Bulgarie semblable au pacte d'assistance qui avait été signé entre

.../..

H0519 - 0041

la Russie et les trois pays baltiques.

En second lieu, il s'agissait de l'abandon total de la Finlande par l'Allemagne parce que la Russie ne voulait pas se contenter des résultats acquis à la suite de la première campagne contre la Finlande .

Il s'agissait également des Dardanelles et du Bosphore, et enfin il s'agissait d'une possibilité de pénétration en Roumanie par la Bessarabie et au-delà de la Bessarabie.

C'étaient ~~XXX~~ là les points qui furent discutés avec le Führer. Il y eut aussi une allusion adressée au Ministre des Affaires étrangères au sujet de l'occupation ou de la mise en sécurité par une occupation au nord de la Mer Baltique. Le Führer considéra tout cela. Peut-être la Russie avait-elle quelques raisons de formuler ses exigences en ce qui concerne la Finlande, mais le Führer croyait, en se fondant sur les informations qu'il avait obtenues à ce sujet, que la Russie voulait renforcer ses positions du côté de la Finlande pour pouvoir surprendre l'Allemagne par le nord et pour être à proximité des ressources minières très importantes en Suède.

En second lieu, l'avance demandée dans les territoires roumains et bulgares ne représentait pas pour le Führer une garantie assez certaine en ce qui concerne les Dardanelles et l'Est, ce qui signifie que la Russie là encore pourrait éventuellement s'avancer dans le flanc sud de l' Allemagne et, en occupant les champs pétrolifères de Roumanie, enlever toute indépendance en ce qui concerne cette matière première à l'Allemagne.

L'allusion au sujet de la mer Baltique ne pouvait plus être discutée à cette époque par l'Allemagne. Dans l'ensemble, cette conversation n'éveilla chez le Führer qu'un sentiment de menace accru dans ce qui devait avoir

.../..

H0519 - 0042

lieu à l'avenir avec la Russie. Déjà dans la conversation qu'il avait eue avec moi le Führer m'avait déclaré pourquoi il avait éventuellement l'intention de prévenir le coup porté par les Russes. Les informations que nous avions sur la préparation fiévreuse en ce qui concerne les préparatifs militaires dans les territoires nouvellement acquis par la Russie en Pologne en Lettonie, en Lithuanie et en Bessarabie, le rendaient particulièrement méfiant.

Jusqu'à cette époque il y avait seulement huit et plus tard il y avait vingt à vingt-cinq divisions à la frontière de l'Est. Il y avait d'autres informations selon lesquelles la Russie, si l'Allemagne était menacée à l'Ouest par une invasion britannique ou si l'Allemagne se décidait à une invasion contre l'Angleterre, pouvait nous attaquer dans le dos. Les arguments présentés par le Führer étaient encore renforcés par le fait que peu de temps avant et contre toute habitude que nous connaissions autrefois en Russie, des ingénieurs et je crois aussi des officiers spontanément avaient pu voir les industries de guerre russes particulièrement puissantes. Ces informations au sujet du niveau très élevé des armements russes et de son potentiel renforcèrent la conviction déjà acquise par le Führer. Il était tellement persuadé de tout cela qu'il disait - et cela était sa façon de penser politique - si l'Angleterre ne pense pas obtenir un arrangement avec nous, bien qu'elle soit actuellement seule contre nous, alors ce pays doit avoir encore une arrière-pensée quelconque.

Le Führer savait que CHURCHILL avait donné deux indications à des personnes qui étaient inquiètes en Angleterre: 1) que l'on pouvait compter sur un appui plus grand des Etats-Unis, tout au moins dans le domaine technique, dans le domaine de l'armement, et là encore plus loin, et 2)

.../..

H0519-0043

ce qu'il considérait, lui, comme encore plus vraisemblable, à savoir que CHURCHILL avait déjà entrepris des négociations avec la Russie à ce sujet et que tôt ou tard il devait y avoir une collision dans ce domaine. Son calcul était donc le suivant : Avant la fin des préparations américaines dans le domaine de l'armement et de son armée, il s'agissait d'attaquer rapidement et de briser les forces russes, d'affaiblir et d'abattre les armées russes afin qu'elles ne puissent plus représenter un danger lorsqu'il s'agirait de se retourner contre les forces anglo-américaines sur le continent.

Telles étaient les explications du Führer. Puis ce fut la visite de MOLOTOV, à laquelle je viens de faire allusion tout à l'heure, et cette visite ne fit que confirmer les vues du Führer.

Q.- Quelle était votre attitude en ce qui concerne l'entreprise contre la Russie à cette époque ? R

R.- A cette époque j'ai tout d'abord moi-même été très surpris et j'ai demandé au Führer de me permettre de ne m'exprimer à ce sujet que quelques heures plus tard. C'était très surprenant pour moi. Alors le soir je dis au Führer ce qui suit :

Je lui ai dit que je le priais avec insistance et instamment de ne pas déclencher la guerre contre la Russie actuellement ou dans un proche avenir, non pas que j'eusse là des scrupules au point de vue du Droit international ou autre, mais mon attitude procédait de considérations politiques et militaires, et ceci exclusivement.

1). Depuis toujours et depuis le début de la prise du pouvoir, parmi toutes les personnalités dirigeantes de l'Allemagne je fus peut-être le seul à considérer très attentivement le danger russe pour l'Allemagne. Je savais, et beaucoup d'autres savaient avec moi, qu'en Russie depuis plus de 10 ans à cette époque-là il y avait un

H0519 - 0044

armement et une instruction militaire considérables et très puissants et que tous les autres domaines souffraient de ce fait. Le contrôle des livraisons anglaises, américaines et autres montrait chaque fois à nouveau qu'il s'agissait exclusivement de machines qui, directement ou indirectement, pouvaient servir au réarmement et qui étaient nécessaires à un formidable programme de réarmement. On pouvait reconnaître, à l'examen de ces livraisons le rythme et la portée de l'effort d'armement russe. Or si l'Allemagne s'était développée dans le sens communiste, le réarmement russe aurait alors été à mon avis employé contre d'autres dangers ; mais comme c'était nous qui étions arrivés au pouvoir, le contraste au point de vue de la politique intérieure et au point de vue de l'idéologie jouait, me semble-t-il, un rôle menaçant.

En soi j'ai reconnu que de telles contradictions ne mènent pas nécessairement à des conflits entre les Etats parce que les intérêts politiques des Etats sont toujours plus puissants que toutes les contradictions idéologiques. Mais là aussi je voyais une menace, car que signifiaient ces armements extraordinaires de la Russie à un moment où l'Allemagne était impuissante en ce qui concerne son armement ?

Mais alors j'ai dit au Führer que, malgré mon attitude de principe, à savoir que j'ai toujours craint le danger russe et que j'ai toujours vu en la Russie une menace, je préférais que ce danger ne devînt pas une réalité et que, s'il y avait une possibilité quelconque de diriger les intérêts russes contre l'Angleterre, il fallait le faire. Je lui dis en substance : "Nous luttons actuellement contre une des puissances mondiales les plus importantes, l'Empire britannique. Or si vous, mon Führer, n'êtes pas de mon avis, je suis obligé de vous contredire,

.../..

H0519 - 0045

car je suis absolument d'avis que tôt ou tard la seconde grande puissance mondiale, les Etats-Unis, marcheront contre nous. Cela ne dépendra pas des élections du Président ROOSEVELT. L'autre candidat, lui non plus, ne pourra pas éviter cela. Nous serons alors en lutte contre deux des grandes puissances mondiales. C'était notre chef-d'oeuvre, au début de cette guerre, de réaliser la guerre sur un seul front. Vous avez toujours insisté à ce sujet. Vous avez dit :-Si nous entrions en lutte contre la Russie, nous aurions alors la troisième grande puissance mondiale contre nous ; pratiquement nous aurions donc le monde entier contre nous puisque les autres Etats ne comptent pratiquement plus, et cela à nouveau sur deux fronts.

- Je ne méconnais nullement vos arguments, dis-je au Führer. Moins que tout autre je méconnais le danger russe, mais si nous réussissons maintenant à réaliser nos plans dans notre lutte contre l'Empire britannique et si ces plans ne réussissent même qu'à moitié, la Russie ne commencera pas son attaque. Ce n'est que si nous sommes fixés par une lutte ardue à l'Ouest que le danger russe s'accroitra d'une manière anormale. C'est de cela que je suis convaincu. J'étais même d'avis que l'assentiment si aisément donné par les Russes au sujet de la Pologne n'avait été donné que dans le but de permettre à l'Allemagne d'être entrée le plus rapidement possible dans ce conflit et que c'était dans l'intérêt même de la Russie d'amener ce conflit.

De plus j'ai dit au Führer : Dans la mesure où je possède des documents à ce sujet, la dernière chose sera terminée. Les années 1942, 1943 et peut-être même 1944 verront seulement l'achèvement des réarmements russes, mais nous devrions réussir jusque-là, me semble-t-il, à arriver sinon à une paix victorieuse avec l'Angleterre,

.../..

H0519 - 0046

tout au moins à un arrangement. Mais cela n'est possible que s'il y a des succès décisifs dans notre entreprise contre l'Angleterre. A ~~EK~~ ce moment notre aviation, avec toutes ses forces, dirigeait ses attaques contre l'Angleterre. Si vous constituez un nouveau front, mon Führer, et si vous attaquez la Russie, vous serez obligé d'enlever plus de la moitié de nos forces, peut-être même les deux-tiers, et de les emmener vers l'Est. Pratiquement ce sera alors la fin d'une attaque aérienne énergique contre l'Angleterre. Les sacrifices que nous avons consentis jusqu'ici auront été inutiles et l'Angleterre pourra réorganiser tranquillement son industrie aérienne et réorganiser son aviation.

Mais ce qui est encore bien plus décisif que tout ceci, c'est qu'une telle campagne contre la Russie représentait plus ou moins définitivement un abandon de mon plan qui consistait à attaquer l'Angleterre par Gibraltar. Une attaque contre Gibraltar par l'aviation avait été admirablement préparée et ne pouvait pas échouer. L'aviation britannique stationnée sur le petit aérodrome au nord du rocher de Gibraltar n'avait presqu'aucune valeur, et notre attaque eût certainement été une réussite. L'occupation simultanée de l'autre côte, de la côte africaine, et une percée sur Dakar et sur Casablanca nous assurait tout au moins contre une intervention américaine ultérieure qui malheureusement eut lieu plus tard.

De plus, nous pouvions encore utiliser les positions ainsi acquises. On s'imagine donc aisément ce que cela aurait représenté d'être installé et d'avoir des points d'appui en Afrique et de pouvoir attaquer les convois venant d'Amérique du Sud et du Cap. Mais une fois que l'on avait coupé la Méditerranée, il ne devait pas être difficile, en

.../..

H0519 - 0047

avançant sur la Tripolitaine, de réaliser également une ca mpagne victorieuse qui aurait eu pour objectif Suez. Cela aurait ~~xxxx~~ entraîné l'exclusion de la Méditerranée en tant que théâtre d'opérations des positions clés ~~x~~, Malte jusqu'à Dakar, Suez et peut-être encore une extension vers le sud.

Tout cela aurait pu être réalisé avec peu de forces, quelques divisions d'un côté, quelques divisions de l'autre. Tout cela aurait exclu cette incertitude de la défense des côtes italiennes. Je priais instamment le FÜhrer de bien vouloir considérer ces faits et de les examiner avant d'envisager une campagne contre la Russie, car une fois ~~xxxxxx~~ cette situation réalisée, nous étions dans une position favorable pour attaquer les Etats-Unis.

J'ai insisté longuement auprès du Führer et j'ai toujours répété qu'il s'agissait là d'une chose certaine et que nous l'abandonnions pour une chose incertaine, et qu'il y avait aussi la possibilité, en agissant ainsi, d'arriver à un arrangement avec l'Angleterre.à un moment où nous serions tous les deux armés, eux d'un côté de la Manche et nous de l'autre. Je lui disais encore que, si nous obtenions des succès dans ce sens, nous pourrions peut-être diriger les préparatifs russes dans d'autres voies.

Mais j'insiste sur le fait que, tout d'abord, le Führer n'avait envisagé que des préparatifs généraux comportant des clauses restrictives et qu'il se réservait d'autres décisions à prendre, et que la décision finale n'intervint qu'après le putsch SIMOWITCH en Yougoslavie.

LE PRESIDENT. - Nous suspendrons maintenant la séance.

(Suspension de la séance de 15hs25 à 15hs40).

DR. STAHMER. - L'accusation a présenté un document

.../..

H0519 - 0048

276-PS. Il s'agit d'une lettre du 29 Octobre 1940, dans laquelle on lit au paragraphe 5 :

"Le Führer envisage qu'en cas de guerre avec l'Amérique il faudrait occuper les îles de l'Atlantique".

Que pouvez-vous dire à ce sujet ?

Hermann GOERING. - Je connais très bien ce document étant donné qu'on me l'a présenté ici. Il s'agit d'une lettre que le représentant de l'OKW, qui était alors le Lieutenant Colonel von FALKENSTEIN, adressa au général en chef de l'état-major de la Luftwaffe. Il s'agissait d'une étude sur le point dont je viens de traiter à l'instant, c'est-à-dire l'occupation de Gibraltar, de l'Afrique du Nord, des îles de l'Atlantique, en premier lieu pour bas e de combat contre nos adversaires d'alors, c'est-à-dire l'Angleterre, et en second lieu et surtout pour le cas où l'Amérique entrerait en guerre afin de pouvoir ainsi posséder des bases contre elle. Mais c'était uniquement une instruction d'état-major. A cette époque j'avais de moi-même, sans en avoir parlé auparavant avec le Führer, déjà fait mon enquête sur les possibilités d'exécution de ce genre d'entreprise au point de vue militaire.

Q.- Il y a encore une question qui se rapporte à celle-ci : la question de savoir s'il y a eu un plan d'organisation pour l'année 1940 qui a été établi par un commandant KAMMHUBER.

R.-A Cette question on peut répondre très brièvement. Je connais ce document, car il a été mentionné deux ou trois fois par l'accusation. Il s'agissait d'un officier d'état-major compétent d'une des puissances représentées, mais ce document n'aurait qu'une importance secondaire. C'est une série d'études d'état-major, faites dans le but d'établir les meilleurs plans pour une organisation de commandement.

.../..

H0519-0049

Qu'il s'agisse de points de combat pour la flotte ou pour l'aviation, il s'agissait de savoir si l'on pouvait former une escadrille de chasseurs et de bombardiers ou bien si l'on ne pouvait former une escadrille que de bombardiers ou que de chasseurs. Ce sont là des questions qui ont été toujours été posées par les formations à l'état-major et qui, même en temps de paix, sont à étudier par les états-majors.

Dans ce cas l'homme qui avait fait cette étude avait pensé à la situation jusqu'en 1950 ; il envisageait une guerre sur deux fronts. Il pouvait donc y avoir à ce moment-là d'une part la guerre à l'Ouest avec la France et l'Angleterre, et d'autre part la guerre à l'Est avec la Russie. On avait envisagé que la Pologne à cette époque serait dans nos mains.

Cette étude ne m'a jamais atteint. Je viens juste d'en prendre connaissance maintenant. Ce ne fut d'ailleurs important qu'autant que mon ministère et mon état-major s'en sont occupé. J'ai en effet donné des ordres dans ce sens dans le cadre de mon état-major. Il s'agissait là de manoeuvres de guerre et d'exercices de guerre. C'est une question qui n'a rien à voir ici dans le cadre du procès.

Q.- Il y a quelques jours nous avons parlé d'un entretien que vous avez eu devant des officiers de l'aviation, au cours duquel vous auriez dit que, si le moment venait où l'aviation devait entrer en guerre contre l'ennemi, l'adversaire serait écrasé avant d'avoir pu prendre position. Je vous indique ici cette phrase pour vous faire remarquer l'importance qu'elle avait.

Hermann GOERING. - Cette phrase a déjà été citée deux fois par l'accusation, une fois au début et la deuxième fois récemment lors du contre-interrogatoire avec le Feldmarshall MILCH. Il s'agit d'un entretien qui figure dans le livre que

H0519-0050

j'ai écrit et qui a été versé comme preuve ici. Les aviateurs, disais-je dans ce discours, doivent être prêts au sacrifice, à la camaraderie. J'ai parlé à des milliers de lieutenants de l'aviation le jour où ils sont passés officiers et ceci était le 20 Mai 1936. J'ai, plus en détail et bien des fois, parlé à des milliers de jeunes officiers d'aviation le jour où ils furent promus officiers. Je leur ai fait remarquer le point de vue de la camaraderie, du sens du sacrifice. Bien des fois j'ai exposé ce principe. Cette citation est donc tout à fait appropriée ici.

Je demande au Tribunal la permission de lire un court paragraphe qui précède ; cela permettra de comprendre le sens de cette citation. Je prie encore une fois que l'on veuille bien se représenter l'atmosphère qui régnait alors tandis que j'avais devant moi des milliers de lieutenants d'aviation qui venaient d'être promus. Il fallait leur donner un esprit combattif. Cela n'a rien à voir avec la guerre d'agression, mais c'était décisif pour que ces jeunes gens soient braves et courageux et sachent se conduire dans la guerre. Voici la courte citation dont je parle :

"Je ne demande de vous rien d'impossible. Je ne vous demande pas d'être des modèles. Je vais être généreux. Je comprends que la jeunesse fasse des sottises et qu'elle doit en faire, autrement elle ne serait pas une jeunesse. Vous pouvez très bien vous amuser, cela n'est pas décisif. Ce qui est décisif, c'est que vous soyiez des garçons convenables, que vous soyiez des hommes. Vous pouvez vous amuser tant que vous voudrez, mais quand vous montez dans l'avion il vous faut être des hommes décidés, prêts à toutes les résistances. C'est ce que je demande de vous. Soyez courageux, téméraires, braves".

.../..

H0519-0051

Ensuite vient le paragraphe que vous venez de lire. Posséder une arme...etc.. et la question de la vengeance contre l'adversaire. Cela n'a rien à faire avec la vengeance. Mais "Ghor de Rache" est en Allemagne un mot usuel. Je ne saurais employer un autre mot en ce sens. Je ne veux pas continuer à lire, j'essaye simplement d'expliquer le sens du mot, car il faut se représenter devant qui j'ai parlé.

Q.- Dans quelle proportion avez-vous pris part aux préparatifs militaires et économiques du plan ..... ?

R.- Au point de vue militaire j'y ai pris part évidemment puisque j'étais le chef de l'aviation. J'ai pris toutes les mesures nécessaires concernant le terrain purement militaire pour les préparations de la campagne.

(Incident technique)...

LE PRESIDENT. - Vous pouvez continuer, je pense, Dr. Stahmer.

DR. STAHMER (à Hermann GOERING).- Voulez-vous essayer de nouveau maintenant. Oui, cela va ; vous pouvez continuer.

Hermann GOERING. - Ainsi que je viens de le dire, il est tout naturel que [illegible] je me sois occupé des préparatifs militaires quand c'était nécessaire en cas d'une nouvelle marche stratégique. Chaque officier avait à remplir son devoir et surtout les officiers de la Luftwaffe ont reçu leurs ordres de moi, individuellement. Je ne pense pas que cela intéresse la Cour d'avoir des détails sur l'extension prise par mon aviation. La chose principale était d'abattre l'aviation ennemie. Or c'est là une chose qui ne dépendait pas des questions militaires et du devoir militaire. Il y avait les préparatifs économiques qui, d'après les expériences des guerres précédentes à l'ouest, paraissaient nécessaires et dans le cas de la Russie deve-

.../..

H0519 - 0052

naient doublement nécessaires, car ici nous touchons une construction économique absolument différente de celle des autres pays du continent. Il s'agissait en effet ici d'une propriété nationale et non pas de propriétés individuelles comme dans les autres pays.

Il était tout naturel également que j'aie été chargé de cette affaire, pour la bonne raison que j'étais le chargé de mission du plan de quatre ans, que je dirigeais l'économie et que j'avais là des compétences. C'est pourquoi j'ai établi un plan économique général pour l'avance qui était prévue en Russie, et ceci d'autant plus qu'il fallait compter qu'en cas d'avance vers la Russie de grandes parties de son économie seraient détruites.

En ce qui concerne cette mobilisation économique, il y avait les soi-disants dossiers verts. Il fallait envisager que, dans toute guerre future, à côté des questions de mobilisation militaire et politique, une mobilisation économique serait nécessaire, ou autrement l'on se trouve dans une situation très désagréable.

On a déjà parlé ici du "dossier vert" ; on en a même cité des extraits. Je voudrais, pour ne pas allonger inutilement mes propos, ne pas revenir sur cette question du dossier vert et ne pas lire les documents qui en font partie. Mais si j'avais sous les yeux le dossier vert de A à Z, c'est-à-dire du début jusqu'à la fin, la Cour reconnaîtrait qu'il s'agissait là d'un travail très approprié qui convenait à la Wehrmacht qui entrait dans une région où l'économie était extrêmement différente de celle de mon pays, et que l'on ne pouvait pas travailler d'une autre façon. Ce dossier contient beaucoup de choses positives. Il y a de temps en temps une phrase que l'on peut citer et qui donne une image exacte de ce

H0519-0053

travail. L'un dans l'autre, on envisage tout de même les dommages. Si l'on arrive à être en possession de l'économie du pays, il y a intérêt à le faire pour la propre conduite de la guerre, et c'est une chose toute naturelle. Mais pour ne pas perdre de temps, je renonce à lire ces pages qui seraient pourtant une grande décharge pour moi, car je prétends ici que la saisie de l'économie russe entre les mains des Allemands était une chose toute naturelle puisque nous avions envahi ce pays. C'est aussi logique qu'à l'heure actuelle la Russie se serve de l'économie allemande dans les pays qu'elle occupe, et ceci se fait également ~~dans~~ sur la même échelle que nous l'avons fait là-bas. Ce sont là des événements qui sont des conséquences directes de guerre. J'entends prendre la pleine responsabilité de cela, bien entendu.

Q.- On a lu une notice, ~~du~~ document 2718-PS, ainsi conçue : "En me basant sur l'entretien que j'ai eu avec le Secrétaire d'ETat sur le cas de Barbarossa, 1) la guerre est à continuer seulement si la Wehrmacht, dans la troisième année de guerre, peut être nourrie sur la Russie. 2) il n'y a aucun doute que 6 millions d'hommes mourront de faim si, par nous, ce qui est nécessaire sera retiré du pays que nous occupons".

Avez-vous connaissance de cette conversation avec le Secrétaire d'ETat ?

R.- Je connais ce document seulement depuis qu'il m'a été présenté ici. C'est un document très incertain d'ailleurs On ne sait pas du tout quand cela a été dit et qui a pris la responsabilité de cette stupidité. Il est tout à fait naturel que, dans le cadre de toutes les conversations qui ont eu lieu, on a parlé de tant de choses qu'il peut arriver des stupidités de ce genre. D'abord, la Deutsch Wehrmacht aurait continué à être nourrie même si nous n'étions pas entrés en

...

H0519 - 0054

guerre avec la Russie. Ce n'est pas du tout ce que l'on semble dire ici, puisqu'on prétend que pour nourrir l'armée allemande nous avions besoin d'attaquer la Russie. Or avant même l'attaque contre la Russie, l'armée allemande était nourrie.

GM/I

I5/3/46

I6 h.- I7 h.IO

H0519 - 0055

Avant l'attaque contre la Russie elle a été nourrie, elle aurait continuée à être nourrie après, mais si nous avançons en Russie, il est tout à fait logique que la Wehrmacht d'abord, toujours et avant tout soit nourrie par le pays même. Le ravitaillement de quelques millions d'êtres humains, 2 ou 3 si je prends les choses en grand, avec tout ce qui suit les troupes et tout ce qui les accompagne, ne peut pas prouver que 5 à 6 millions d'hommes mourront de faim d'un autre côté. Le soldat, avecla meilleure volonté du monde ne peut pas manger à ce point que cela représente la consommation de 5 ou 6 millions de gens.

Effectivement, la population n'était pas affamée, la catastrophe était évidemment devenue possible, mais cela ne se serait pas produite parce que l'armée allemande se ravitaillait sur la Russie, mais par la destruction de toute l'économie, de tous les biens qui s'y trouvaient. Il n'y avait que des moyens insuffisants pour rentrer la récolte qui était dans les champs, étant donné que les troupes reculaient. Il était impossible de nourrir les troupes suffisamment et surtout il existait un danger pour les commandes d'Automne et du Printemps suivant, à savoir qu'il manquait du matériel. Mais si cette crise était surmontée, ce n'était pas uniquement parce que les Russes reculaient et avaient tout détruit, c'est aussi parce que l'Allemagne devait se servir de son propre matériel : tracteurs, machines, et devait tout procurer; les troupes ne pouvaient pas être ravitaillées sur le pays même, mais le ravitaillement devait être amené d'Allemagne. J'ajoute encore qu'il fallait comprendre dans cela la paille et le foin. Ce n'est que lorsqu'il y eut des restrictions de l'autorité locale que nous avons réussi à régler la question. C'est ainsi que la catas-

...

H0519 - 0056

trophe de la famine s'est produite à Leningrad, qui était une forteresse. Je n'ai jamais vu dans l'histoire de la guerre que l'assiégeant ait nourri l'assiégé, pour qu'il puisse lui résister plus longtemps, mais au contraire j'ai toujours vu des exemples dans l'histoire, selon lesquels c'est l'assiégeant qui fait le blocus, et qui fait l'impossible pour que la place se rende en privant l'assiégé de ravitaillement. Nous n'avions aucune obligation, ni en nous basant sur le droit des peuples, ni au point de vue militaire, de nourrir l'assiégé.

Q. - Quelle part a pris la Luftwaffe aux attaques sur Leningrad ?

R. - La Luftwaffe a été très faible à Leningrad. La partie nord de notre avance était la moins préservée par l'aviation, de sorte que l'aviation avait à remplir son devoir immédiatement. On ne pourrait citer une attaque de l'aviation sur Leningrad telle que celle que nous avons effectuée sur d'autres villes et comparable à celles effectuées sur les villes allemandes.

Le Fuehrer, non seulement une fois, mais à plusieurs reprises, a fait des reproches sur le fait que la Luftwaffe n'était pas entrée en action au-dessus de Leningrad, à quoi j'ai répliqué : "Aussi longtemps que ma Luftwaffe sera prête à aller dans l'enfer de Londres, elle sera prête aussi à se rendre à Leningrad, qui est plus faible. Mais je n'ai pas pour cela les forces nécessaires. Il ne faut pas non plus me donner trop de travail pour ma Luftwaffe sur le front nord, ainsi par exemple que la destruction des concentrations de troupes au lac Ladoga."

Une seule fois, il y a eu une attaque sur Kronstadt et sur Leningrad, sur la flotte et sur d'autres objectifs. Parmi les déclarations des témoins, vous avez pu entendre un

H0519-0057

professeur russe donner ses impressions. Il a prétendu que la Luftwaffe voulait d'abord détruire les musées - je parle des assertions du metropolite russe, dont je ne me souviens plus le nom - Ce monsieur avait l'impression que ma Luftwaffe, en premier lieu, avait l'intention de viser les cathédrales. Je proteste. Ces gens-là ne sont pas du tout compétents, et ne comprennent pas des attaques d'aviation. Mais il est évident que Petersbourg se trouvait dans le secteur du front, il n'était pas nécessaire de l'attaquer à ce point de vue étant donné que notre artillerie l'atteignait suffisamment.

Q. - Est-ce que la saisie des biens en Russie s'est bornée aux biens de l'Etat.

R. - Je me souviens que j'ai oubbié de dire quelque chose dans ma dernière phrase. Il faut l'ajouter maintenant. Je parle des nombreuses destructions en Russie, dont on a beaucoup traité ici. On nous a même montré un film avec des gravures. Evidemment, cela faisait grande impression, mais pour en Allemand, elles n'ont pas fait grande impression, car c'était un petit exemple des destructions que nous avons subies dans nos propres villes. Mais je vais tout de même faire remarquer que beaucoup de ces destructions ont été faites au cours des combats, c'est-à-dire que cela n'a pas été fait avec intention de détruire par la Luftwaffe ou par l'artillerie, mais, même lorsqu'il s'agit de villes historiques ou de villes d'art, ces villes se sont trouvées dans les régions du combat. Même en Allemagne, il y a des personnalités, des gens tels que Tchaïkovsky, Tolstoï et Pouchkine, que nous estimons trop pour avoir voulu avec intention détruire leurs villes et leurs maisons.

J'en viens à la question des biens de l'Etat, qui auraient été saisis. Autant que je sache, oui, la propriété

H0519 - 0058

privée, ainsi qu'on l'a mentionné ici dans le rapport a été touchée. Je pense qu'au cours de l'hiver 1941/1942, on a peut-être pris des fourrures ou des bottes, et les soldats ont pu le faire parce que cet hiver-là était très froid. C'est très possible qu'ils aient pris cela aux habitants. Mais en général, je n'ai jamais donné l'ordre de saisir les biens privés. Du reste, il n'y en avait pas. Moi-même, lorsque j'arrivai près de la ville de Vinitza, avec mon convoi particulier, j'ai pris quartier là-bas. Il en était bien ainsi. Je visitai ces villages, parce que la vie m'intéressait là-bas. J'ai pu constater une pauvreté inimaginable, que je ne pouvais pas du tout m'expliquer. Comme choses secondaires, mais comme exemple instructif, je tiens à mentionner qu'on prenait de vieilles boîtes de conserve pour mettre de la confiture, ou même des boîtes à cigares. On nous en a offert, parce que ces gens-là considéraient ces objets, bien que très primitifs, comme absolument nécessaires.

Je tiens à spécifier que , de ma part, pas plus que de la part d'aucun Allemand, il n'a été procédé sciemment à la destruction des théâtres. Je ne connais qu'un théâtre à Vinitza, je l'ai visité, et j'ai vu les artistes qui y jouaient. La première chose que je fis fut de procurer à ces gens des vêtements, des tissus, parce qu'ils n'avaient rien à se mettre.

Le deuxième exemple concerne la destruction des églises. Je parle de Vinitza, parce que je l'ai vu moi-même. C'était la consécration de la première église, qui a été remise sous l'administration allemande. Les prêtres me priaient d'assister à cette bénédiction. Ils avaient tout garni avec des fleurs, mais j'ai refusé parce que je ne faisais pas partie de la religion orthodoxe.

En ce qui concerne le pillage des boutiques, je n'ai pas vu à Vinitza un seul magasin qui aurait été pillé.

H0519-0059

Q. - Quelle signification pouvait avoir le camp de Dora pour la Luftwaffe, dont a parlé l'accusation française.

R. - Il me faut dire encore que le reproche qu'on nous fait d'avoir détruit partout des industries n'est pas du tout justifié, bien au contraire, pour notre propre intérêt nous avons aidé à l'expansion de l'industrie. Je me rappelle à Dniepropetrovsk, on a travaillé pour l'électricité, et on fournissait la force électrique à toute l'Ukraine.

Au point de vue agricole et industriel, j'ai déjà parlé de ce que nous avons trouvé : tout était brûlé, ainsi que les Russes en avaient donné l'ordre. Toutes ces destructions par le feu étaient une chose très gênante pour nous, et il nous fallut la vaincre. C'est pourquoi nous avons créé beaucoup de choses au point de vue économique. En ce qui concerne la destruction des villes, je désire encore ajouter que ceci ne s'est produit que lors de l'arrêt ou de l'avance de nos troupes, par les combats qui ont eu lieu dans les villes et que les bâtiments les plus importants des villes ont toujours été épargnés, autant que c'était possible. Je cite en exemple Odessa et Kiev.

J'en viens maintenant au camp de Dora. J'en ai entendu parler ici pour la première fois. Bien entendu, je connaissais les mines souterraines qui se trouvaient auprès de Mathausen. Je n'ai pas moi-même été là-bas. Mais celles-ci ont été installées très rapidement. On fabriquait là-bas des V 1 et des V 2. Les conditions de vie de ce camp que l'on a décrites ne sont pas exactes. Je les tiens pour tout à fait exagérées. Il est évident que je savais qu'il y avait une usine souterraine. Je m'y intéressais particulièrement car je voulais que le matériel pour la Luftwaffe soit fabriqué. Je ne vois pas pourquoi l'installation d'une usine souterraine soit une chose aussi terrible. J'ai vu à Kahla, une très grande

H0519 - 0060

usine souterraine. Je l'ai faite installée pour la production des avions. Pour la plus grande part il y avait là des ouvriers allemands, il y avait aussi quelques russes et quelques prisonniers de guerre. Je me suis rendu compte moi-même làbas du travail qui s'y passait. J'ai trouvé un très bon état d'esprit. J'ai pu constater qu'à l'occasion de mon arrivée on a donné des suppléments de cigarettes et de nourriture aux ouvriers allemands et étrangers.

Les autres usines souterraines pour lesquelles j'aidemandé également des détenus de camps de concentration n'ont pas été mises en service. Le fait que j'ai demandé des détenus de camps de concentration pour les usines d'aviation est exact, et à mon avis c'est tout à fait naturel. A l'époque j'ignorais comment étaient formés les camps de concentration, je savais simplement qu'une grande quantité d'Allemands s'y trouvaient. Des gens par exemple qui avaient refusé de faire leur service militaire, ou des ~~des~~ adversaires politiques ou autres, ainsi qu'il est pratiqué dans tous les pays en temps de guerre.

En Allemagne il fallait à l'époque que tout le monde travaille même les femmes,- on était incorporé dans le Front de Travail - même celles qui n'avaient jamais travaillé.Dans ma maison il y avait quelque chose d'organisé dans laquelle tout le monde travaillait. Tout le peuple allemand devait prendre part au travail. Il était tout a fait naturel que même les détenus travaillent pour la production utile à la guerre, et voilà de quoi il s'agit. En outre, je suis parfaitement convaincu que pour les détenus du camp de concentration il était mieux pour eux de travailler dans les usines d'aviations peut-être, que de rester dans leur camp de concentration.

...

H0519 - 0061

Le fait en lui-même qu'ils devaient travailler est une chose toute naturelle, et de travailler à la production de guerre était également naturel, mais dire que le travail amène la destruction c'est possible, c'est peut-être une nouvelle conception, mais en tous cas, moi j'avais intérêt à ce que ces gens ne soient pas détruits, au contraire j'en avais à ce qu'ils travaillent et par conséquent qu'ils fournissent un effort. Le travail en soit, qui était le même que celui que faisaient les Allemands, par exemple ~~des~~ faire des avions et des pièces d'avions, n'a jamais visé à l'anéantissement des êtres.

Q.- Sous quelles conditions les prisonniers de guerre ont-ils été utilisés pour la défense contre avion ?

R.- Pour la défense contre-avion, on a effectivement utilisé les prisonniers de guerre, et cela pour les batteries, qui s'appelaient les batteries de protection, pour protéger les villes et les usines. Il s'agissait de volontaires assistants, principalement c'étaient des prisonniers de guerre russes, mais pas uniquement autant que je sache. Il ne faut pas oublier qu'en Russie il y a différentes qui ne pensent pas pareil, et qui n'étaient pas toujours d'accord avec le système qui y règnait, de même que les bataillons de l'Est étaient constitués de volontaires, il y avait aussi une grande proportion de volontaires dans les camps, qui s'offrait pour la défense contre-avion.

Nous avions une division entière de volontaires, de prisonniers de guerre russes. Nous avions aussi ceux qui voulaient combattre contre leur propre pays. Je n'estime pas ces gens, mais en cas de guerre on prend ce que l'on trouve. Il n'en a pas été autrement de l'autre côté.

Les volontaires aimaient beaucoup aller à la D.C.A., étant donné que leur travail était beaucoup moins important,

...

H0519-0062

leur ravitaillement était meilleur, et quels qu'en soient les motifs, ce qu'il y a de certain c'est qu'on a vu une batterie de D.C.A. en I944-I945, qui faisait une étrange impression, je veux bien le reconnaître. En effet, elle était composée d'enfants de I5 et I6 ans, de vieux hommes de 55 à 60 ans, et en partie de femmes, et d'autre part de volontaires de tous les pays, c'est pourquoi que les appelais toujours la batterie de Tziganes, mais ils tiraient c'est tout ce qu'il fallait.

Q.- Dans quel rapport SAUCKEL et son service se trouvait-il avec vous ?

R.- Dans le Plan de 4 Ans - j'ai déjà parlé de la question - déjà en I936 il y avait un plénipotentiaire pour le Front du Travail. En I942 lorsqu'il tomba malade et qu'il fut remplacé par un autre, ce fut par la nomination directe d'un nouveau plénipotentiaire pour le travail. Je fus très étonné de cette décision sans mon accord, mais comme le Führer à cette époque s'occupait de plus en plus des problèmes importants, tels que la question du travail des ouvriers, qui devenait tous les jours de plus en plus lent; il avait pris une décision, celle de nommer un nouveau chargé d'affaires./ ~~Il a nommé~~ J'avais suggéré de nommer un Gauleiter d'un autre nom, celui de Silésie, mais le Führer a préféré nommer le Gauleiter de Thuringe, SAUCKEL. Il le nomma plénipotentiaire, ce n'est pas moi qui l'ai nommé, mais la chose est sans importance, et il fut placé dans le Plan de 4 Ans, car le Plan de 4 Ans possédait tous les pouvoirs pour les choses économiques. C'est pourquoi jusqu'à la fin, même les formations de GOEBBELS qui était Plénipotentiaire à la guerre totale et n'avait rien à faire avec moi, étaient sous son autorité. C'est pourquoi les questions du Plan de 4 Ans, jouaient en-

H0519 - 0063

core, car toutes les lois qui étaient sorties du Plan de 4 Ans, entraient dans le cadre des pouvoirs de SAUCKEL même lorsque de nouveaux facteurs entrèrent en jeu. Mais si SAUCKEL a exécuté ses ordres, en premier lieu il les a reçus du Führer, parce que le Führer s'occupait à ce moment de toutes ces questions de plus en plus. J'ai été heureux de sa nomination, car je le considérais comme un homme de grande valeur parmi les Gauleiters, et que j'étais convaincu qu'il se vouerait tout entier à sa tâche. Les relations avec les formations du Plan de 4 Ans étaient naturellement assurées, et pour des lois importantes, autant que je sache, SAUCKEL était consulté et travaillait en collaboration avec les formations du Plan de 4 Ans. SAUCKEL lui-même à plusieurs reprises m'a rendu compte de ses entretiens avec le Führer. Il me donnait la copie des rapports qu'il avait envoyé au Führer, si ce n'était pas en détail c'était toujours dans les grandes lignes.

Q.- En Mars I940, il y a eu 75 officiers du Stalag Luft III qui se sont enfuit. Ainsi que vous avez dû le savoir 50 de ces officiers qui ont été repris ont été fusillés. Avez-vous commandé cette exécution.? En aviez-vous connaissance ?

R.- Je connais exactement les choses. Malheureusement je l'ai su trop tard, Lorsque la fuite de ces 75 ou 80 officiers eut lieu, c'était dans la dernière décade de Mars. J'étais en permission autant que je puisse le prouver, c'est possible. J'entendis parler un ou deux jours après de cette histoire, mais comme il y avait déjà eu des fuites importantes autrefois, des évasions, où toujours les intéressés étaient ramenés au camp, je pensais que cette fois aussi il en serait de même.

Lorsque je revins de permission, j'appris par mon

...

H0519 - 0064

Chef d'Etat-Major, qu'une partie - je ne savais pas le nombre exactement à l'époque, et lui non plus - de ces officiers aviateurs quis'étaient enfuis avaient été fusillés. J'en ai parlé avec les officiers de la Luftwaffe et nous en avons été très émus, nous craignions des représailles. Je demandais de qui, car je demandais à quelqu'un ce qui s'était passé, il me répondit simplement, qu'il savait tout juste qu'une partie des officiers ~~avait~~ évadés, avaient été repris par la garde dans les environs du camp~~s~~, et qu'ils avaient été arrêtés et ramenés au camp par elle, il ne serait rien arrivé à ceux-là. Par contre, pour ceux qui ont été repris plus loin du camp il savait simplement sur leur destinée, qu'une partie d'entre eux avait été tuée.

Je m'adressais à HIMMLER et lui demandais des explications. Il me confirma la chose et me dit que cet ordre il l'avait reçu du Führer. J'attirai son attention sur le fait que c'était tout de même une chose impossible, et que précisément les officiers anglais devaient essayer tout au moins une ou deux tentatives d'évasion, avant d'être punis, nous le savions. Il me répondit qu'il en avait parlé au Führer, et que le Führer avait absolument tenu à son idée, étant donné que ces évasion amenaient un grand danger pour la sécurité du camp. Je lui ai dit que l'agitation était très grande parmi les aviateurs, et lui dit que pour des ordres de ce genre, il pouvait tout au moins avant m'en parler, et me donner la possibilité de réfuter ces ordres, si c'était possible.

Après ce rapport ~~avec le~~ du Führer, j'en ai parlé personnellement avec lui. Il m'a confirmé qu'il avait donné cet ordre, et il m'a dit pourquoi. Pour les motifs que je viens d'exposer, je lui ai objecté que cet ordre était abso-

...

H0519-0065

lument inexécutable d'après notre conception, et quelle opinion alors les aviateurs en auraient. Le Führer m'a répondu - à ce moment nos relations étaient extrêmement mauvaises et tendues - il me répondit violemment que les aviateurs qui se rendaient en Russie, devaient s'attendre aussi à être tués eux-mêmes, qu'il n'avait aucune considération à prendre dans ce cas. Je lui dit que ces choses n'avaient rien à faire ensemble. Ensuite j'en ai parlé avec mon Chef d'Etat-Major, je crois que c'était le Général et je lui dis d'écrire à l'O.K.W., pour dire que la Luftwaffe demandait à ce que le contrôle des camps de concentration lui soit retiré, de sorte que nous ne voulions plus rien avoir à faire avec les prisonniers de guerre.

Cette lettre est en rapportavec tous les évènements qui ont eu lieu quelque temps après. Voilà tout ce que je sais de cette affaire.

Q.- Le témoin VON BRAUCHITSCH a dit récemment, qu'en Mai I944 les prescriptions du Führer au sujet des bombardements terroristes, auraient été d'exécuter les aviateurs ou de les livrer à la Police de Sécurité.

R.- A ce sujet il y eut des choses extrêmement complexes. Une partie de la population considérait tout au moins les attaques terroristes, selon son propre point de vue. Il y avait là une grande agitation du peuple allemand, à la suite des bombardements et des attaques aériennes sur le territoire allemand, de sorte que la population, en partie, voyait que les buts industriels étaient moins atteints que les logements et que les buts non militaires. Il y avait quelques villes allemandes qui avaient été particulièrement touchées, alors qu'aucune industrie dans ces villes n'avait

...

H0519 - 0066

été atteinte et que tout était tombé sur des maisons particulières. Il arriva donc que lorsqu'il y eut de nouveaux bombardements, par exemple, qu'ils attaquent des buts militaires ou non, on les signalaient toujours au Führer, - moi j'en ai entendu parler - en disant que la population civile était attaquée à l'aide de mitraillettes et de mitrailleuses, par exemple, des voitures privées qu'on pouvait reconnaître comme des voitures civiles, et mêmes des voitures qui portaient la Croix-Rouge. Par exemple, une fois, on nous a annoncé, - je me rappelle que cela a mis le Führer en colère - qu'on avait tiré aussi sur des voitures d'enfants. On avait tiré aussi sur des hommes et des femmes qui attendaient debouts devant des magasins, et ceci fut absolument signalé comme raids terroristes. Le Führer était extrêmement agité, et si la population allemande a fait des actes de lynchage dans son agitation, il n'aurait su les empêcher. Je me rappelle qu'il a donné un ordre à BORMANN, de ne pas intervenir en cas de lynchage des aviateurs par la population.

Les avis et les déclarations continuaient d'affluer et le Führer décida que les aviateurs pourraient être fusillés. Le point de vue avait été fixé auparavant lorsque j'avais interrogé les aviateurs, que de telles attaques leur étaient interdites par leurs chefs, et qu'ils ne devaient ~~pas~~ atteindre que des buts militaires facilement reconnaissables. Comme toujours, dans ces cas là, on donna des ordres ~~dit~~ à toutes les formations qui avaient à faire avec eux, mais nous avons vu tout de suite, que non seulement dans la Luftwaffe, mais aussi dans les autres formations militaires, l'O.K.W., qu'il était très difficile de formuler un ordre et de le faire exécuter.

Il faudrait savoir d'abord savoir ce que veut dire le mot, ce que c'est qu'une attaque terroriste. Il y a là ...

H0519 – 0067

quatre points que nous avons trouvé que l'on a déjà utilisé. Les débats ont eu lieu là-dessus. J'avais donné mon point de vue à mes généraux, à savoir que si ces aviateurs avaient reçu une interdiction de leurschefs ils devaient être poursuivis par une Cour Militaire. Après beaucoup de discussion nous ne sommes arrivés à rien de décisif, des formations de la Luftwaffe avaient cependant reçu des instructions en ce sens.

Le document du I6 Juin I940, parle d'un entretien entre HIMMLER, RIBBENTROP et moi à ce sujet, et il est signé par WARLIMONT. Ce document dit que WARLIMONT a appris de KALTENBRUNNER qu'une conférence aurait eu lieu, mais ne dit pas qu'elle ait lieu actuellement. Donc, le jour est le 6 Juin I944, c'est un jour très marquant car c'est le jour de l'invasion en France. Je ne pas ~~qui~~ pour le moment qui se trouvait là. Il y avait un chateau préparé près de Berchtesgaden pour le cas où viendraient des missions. Mais déjà bien longtemps avant il était entendu que moi Oberbefehlshaber de la Luftwaffe, lorsque je venais en visite là-bas, on avait toujours besoin de la Luftwaffe, on demandait toujours l'aide de l'aviation lorsqu'il y avait là-bas des réunions, et dans n'importe quel pays. J'avais l'habitude de n'être pas là à ces moments-là pour donner au Führer la possibilité dedire lorsqu'il recevait des gens des différents pays :"Il me faut d'abord en parler au Chef de la Luftwaffe". C'est pourquoi autant que je me rappelle, j'étais le 6 Juin parti de Berchtesgaden, et j'étais à proximité de Nuremberg. J'étais en compagnie du médecin d'Etat-Major qui pourrait/on faire ici la déclaration. C'est là que j'ai appris dans les premières heures de la matinée, l'invasion. C'est là que j'ai appris qu'il s'agissait d'une invasion, c'est la question que j'ai posée, on m'a répondu :"On ne sait pas

...

H0519-0068

encore s'il s'agit d'une manoeuvre ou d'autre chose exactement." C'est pourquoi ce n'est que dans les dernières heures de la journées, après le déjeuner que je suis parti pour Berchtesgaden. Je n'ai donc pris part à aucune conversation avec HIMMLER ou avec RIBBENTROP sur cette question. La discussion fut dirigée par mon adjoint VON BRAUTCHISCH, et il donna à l'O.K.W. mon opinion, sans même m'avoir consulté. La chose décisive, c'est qu'aucune formation de la Luftwaffe, nulle part, n'a reçu un ordre du Führer ou un ordre de moi à ce sujet. Il existe un document que l'on a lu ici, concernant le Luftgau n° II, relatif à des aviateurs américains, qui ne sont pas arrivés au camp mais ont été exécutés en route par la police. C'était le Luftgau n° II qui mentionnait ces évènements. Ceci a été spécialement mentionné. Les uns furent amenés à l'hôpital, les autres furent fusillés. Mais cette simple communication fait bien ressortir que les formations du Luftgau II étaient considérées comme responsables, et qu'il ne s'agissait là que d'avions ennemis. Il n'y a pas eu de communications automatiques donnant des indications exactes pour les avions qui étaient descendus, s'il fallait exécuter l'équipage ou non, ou s'il fallait les amener au camp. En fait il n'y eut aucun ordre positif, même si ces gens ont été tués par la police. Ces communications nous sont arrivées par centaines au sujet de l'équipage des avions, et fut ensuite produites aux formations compétentes. Ceci ressort des documents originaux qui ont été produits ici. En rapport avec ceci il y a eu de très grands troubles. Tous ceux qui recevaient les ordres du Führer, peuvent témoigner que le Führer s'est toujours montré très mécontent de ce quise passait. Il s'agissait de parachutis-

...

H0519-0069

tes, et ces parachutistes ne devaientpas trouver des officiers allemands une protection contre la colère de la population. Je n'ai pas fait venir ces personnes, j'ai simplement toujours fait remarquer au Führer, qu'il était déjà arrivé que nos propres parachutistes soient maltraités de la plus grande façon, et j'ai prié le Führer de prendre position contre cela. Le fait s'est reproduit bien des fois, Je lui aifait remarquer que nous avions convenu de certaines choses entre nos deux aviations, et que même si nous devions combattre avec l'aviation ennemie, nous restions toujours camarades; c'est ce que j'ai souligné au Führer.

Q.- Quelle était votre position en qualité de Chef de la Luftwaffe, sur les punitions infligées aux soldats dans les territoires occupés ?

R.- Nous avons passé beaucoup de temps à étudier la question. Moi aussi j'attribuais une grande valeur à l'avis du Chef de la Luftwaffe sur ce point. Dans beaucoup de cas je me suis opposé à ces choses, par exemple lorsqu'il s'agissait de viols de femmes, j'ai demandé que soit appliquée la peine de mort, et qu'elle soit exécutée si elle a été décrétée par le Tribunal. J'ai toujours fait le nécessaire pour que la partie ait un dédommagement. En ce qui concernait les exécutions, et les condamnations à mort, je les confirmais car il s'agissait de crimes envers les populations occupées, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

Je ne voudrais pas gaspiller le temps du Tribunal avec une série de détails? Je dirai simplement que j'étais maître du Tribunal dans ces questions. Pour les habitants

...

H0519-0070

des territoires occupés, on avait établi un Tribunal de l'Air, par exemple en France ou en Hollande, en Russie, ou n'importe où, les personnes qui avaient aidé des aviateurs dans leur fuite ou qui avaient fait des actes de sabotage, ou de l'espionnage vis à vis de la Luftwaffe, se trouvaient dans le cadre des châtiments qui étaient destinés à la Luftwaffe, c'est bien naturel. Je tiens à préciser, qu'en rapport avec cela, lorsque le Tribunal a prononcé des peines de mort envers des femmes, pendant toutes les années de guerre, je n'ai pas une seule fois confirmé la sentence de mort, et chaque fois qu'il s'est agit d'une femme, même s'il s'était produit des choses ayant entraîné la mort de membres de la Luftwaffe, dans les cas les plus graves, j'ai toujours prononcé la grâce et en aucun cas je n'ai confirmé la sentence de mort pour une femme.

Q.- Lors de vos mesures militaires et économiques dans les territoires occupés, avez-vous étudié la question de savoir si ces mesures étaient en accord avec la Convention de la Haye.?

R.- Lorsque j'ai lu la Convention en question, j'ai regretté de ne pas l'avoir connu plus tôt. J'ai dit au Führer qu'avec cette Convention en aucun cas on ne pouvait conduire une guerre moderne de cette façon, que dans une guerre moderne il fallait se conformer aux prescriptions antérieures, mais qu'il fallait tenir compte des développements techniques et économiques. Les motifs pour cela étaient les suivants : on doit considérer cette Convention de la Haye en toute logique. Le nom seul indique que la Convention de la Haye a été prévue pour la guerre sur terre, et était valable au moment, à l'époque, où cette Convention a été rédigée, en

...

H0519 - 0071

I907. Mais en I939, il n'y avait pas seulement la guerre sur terre, mais il y avait déjà la guerre aérienne, qui n'était pas prise en considération par la Convention, et qui créait une situation tout à fait nouvelle, qui fait que cette Convention cesse d'être applicable. Mais ce n'est pas là ce qui est décisif, il faut dire que la guerre moderne, la guerre totale s'exerce dans trois domaines : la guerre sur mer, sur terre et dans les airs d'une part, et d'autre part, la guerre économique est une partie essentielle des guerres modernes, et troisièmement la guerre au moyen de la propagande qui est une partie importante ~~de=la~~ dans la conduite de la guerre. Si on reconnaît cette situation il en résulte un certain nombre de conséquences, qui pourraient être une violation à la lettre de la loi même, mais pas en réalité. S'il est prévu dans la Convention de la Haye que les armes de l'adversaire doivent être considérées comme un butin de guerre, il convient tout de même de dire aujourd'hui que dans la guerre moderne les armes de l'adversaire ne peuvent pas avoir de valeur immédiate et qu'on ne peut s'en servir que pour le métal qu'elles représentent. Dans la guerre moderne, les minéraux, les matières premières : plomb, acier, fer, etc... sont beaucoup plus importants en tant que butin de guerre que les armes d'un ancien modèle dont on peut s'assurer. De plus, il ne s'agit pas seulement de matières premières. Je ne me souviens pas exactement des termes de la Convention de la Haye qui stipule que l'on peut confisquer de telles matières premières contre paiement d'un dédommagement, Mais cela n'est pas décisif, ce qui est décisif, c'est que dans ces guerres modernes, dans la guerre économique qui est à la base de toute conduite de la guerre, il s'agit tout d'abord de constituer des stocks de produits

...

H0519-0072

alimentaires, et de plus, il convient également de s'assurer les matières premières, et ces deux éléments sont indispensables. Mais l'endroit où l'on fabrique tous les produits utilisés, les machines, jouent également un rôle prépondérant . Et dans les industries qui ont un rapport direct ou indirect avec la guerre, touts ces produits doivent être mis à la disposition de celui qui s'est emparé des territoires où se trouvent ces usines et de ses moyens de production. C'est également en rapport avec cela qu'il y a la question de la main-d'oeuvre qui joue un rôle beaucoup plus important dans la guerre économique que dans les guerres d'autrefois. La dernière guerre dont on pouvait s'inspirer pour rédiger la Convention de la Haye ne pouvait être que la guerre russo-japonaise qui devait être menée dans des circonstances tout à fait différentes, ou on pouvait également s'inspirer d'une guerre qui avait eu lieu vingt ans plus tôt encore. C'étaient des guerres auxquelles ne participait la totalité de la population, et ce genre de guerre ne doit pas être comparé aux guerres actuelles, aux guerres totales auxquelles participent même les enfants, en raison des bombardements.

C'est pourquoi je suis convaincu que la question de la main-d'oeuvre, et en conséquence l'ouvrier, est un élément important de la guerre économique et de son utilisation. Il n'est pas dit d'ailleurs, que cet ouvrier puisse et doive être exploité à un point tel qu'il en subisse des dommages corporels, au contraire, il s'agit d'utiliser sa capacité de production. Un témoin a déjà dit que cela signifiait dans un territoire occupé où il y a encore des combats pour I, 2, 3 ou 4 ans, que d'autres hommes doivent encore venir et aider à la production des armes.

...

H0519 - 0073

LE PRESIDENT.- Est-il possible que l'accusé termine son témoignage ce soir ?

DR. STAHMER.- C'est la dernière question. Je n'ai pas d'autres questions à lui adresser.

LE PRESIDENT.- Continuez.

Hermann GOERING.- Il y a donc aussi la question des déportation des travailleurs, et cette question doit être considérée d'un point de vue de sécurité. Nous étions obligés dans la mesure du possible, de nourrir l'ensemble du territoire occupé. Nous devions donc être en mesure de disposer de la main-d'oeuvre. En même temps, il fallait qu'en particulier les per sonnes qui n'avaient pas de travail dans leur propre pays soient considérées comme des éléments capables de participer à un mouvement de résistance, à un mouvement illégal. En conséquence, ces personnes devaient être écartées, et si l'on a mobilisé ces gens pour les faire travailler en Allemagne, c'était d'une part pour des raisons de sécurité, pour ne pas les laisser oisifs dans leur pays, et leur permettre ainsi de participer à la lutte contre nous, d'autre part ces déportations avaient également pour but de nous assurer des avantages dans la guerre économique. En troisième lieu, je ne m'étends pas sur tous ces domaines, je traiterai très superficiellement la question. En ce qui concerne la guerre de propagande, je dois dire que le Ministère Public n'a pas fait allusion aux appareils de radio dont nous nous sommes servis. C'est naturellement une chose évidente car on sait bien quelle est l'importance d'une guerre de propagande sur les arrières de l'ennemi. Personne n'a pu s'en rendre compte davantage que l'Allemagne.- et tous les dangers de la guerre de partisans, des mouvements illégaux et tout ce qui s'y rapportait, toute

...

H0519 - 0074

cette atmosphère qui a été créée, cette atmosphère de haine et de lutte sans merci, et toutes ces cruautés, toutes ces choses qu'il faut en temps ordinaire condamner, toutes ces choses si on les examine tranquillement, doivent être expliquées par la guerre de propagande.

C'est pour cela que la Convention de la Haye, est à mon avis un instrument qui ne peut pas servir à régir les guerre modernes parce que ces guerres comprennent : la guerre aérienne, la guerre économique, la guerre de propagande, qui ne sont nullement considérées par la Convention de la Haye. C'est pour cela que pour terminer, je voudrais utiliser les mots employés par un de nos ennemis les plus acharnés :"Dans une lutte à vie et à mort il n'y a pas de légalité." C'est ce qu'a dit CHURCHILL.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal suspend l'audience.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au I6 Mars I946 à IO h.)